

Do Võ Phi Hùng Cưu HS Petrus Ký (67-74) tặng Huỳnh Chiết Đăng chủ Kho Sách Xưa Quán Ven Đường

2^e Année N^o 42

Le N^o 0#40

Jeudi 19 Juin 1941

DS
531
I5634

Indochine

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

ĐÌNH - BẮNG
BẮC - NINH

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Directeur : Jean SAUMONT

DIRECTION-ADMINISTRATION : 15, Boulevard Rollandes — HANOI — Téléphone 428

ABONNEMENTS } INDOCHINE et FRANCE. Un an 15 \$ 00 — Six mois 8 \$ 50 — Le numéro 0 \$ 40
} ETRANGER Un an 24 \$ 00 — Six mois 13 \$ 50 — Le numéro 0 \$ 60

Nos collaborateurs

Pierre ANDELLE, Maurice ANDRIEUX, Dominique ANTOARCHI, Arnaud BARTHOUE, Maurice BERNARD, Louis BEZACIER, Georges BOIS, Ch.-H. BONFILS, Henri BOUCHON, Paul BOUDET, Claude BOURRIN, Bernard BREIL, Jean BROUSSEL, Révérend Père CADIERE, P. CHAMPENOIS, J.-Y. CLAEYS, G. COEDES, Mademoiselle COLANI, Madame G. de CORAL-REMUSAT, Henri COSSERAT, Albert COUKTOUX, TRAN-DANG, Madame Claude DERNENN, Jean DESCHAMPS, René DESPIERRES, Paul DUCLAUX, P. DUPONT, Jean FARCHI, Pierre FOULON, L. de FOVILLE, Marcel GAULTIER, V. GLAIZE, Victor GOLOUBEW, Georges GROSLIER, DUONG-QUANG-HAM, Jean-M. HERTRICH, NGUYEN-VAN-HUYEN, HUYNH-TON, Capitaine de Vaisseau René JOUAN, KAMBUPUTRA, NGUYEN-TIEN-LANG, M.-V. LASSALLE, André Le GUENEDAL, Paul LEVY, Louis MALLERET, Edouard MARQUIS, Paul MUNIER, Marcel NER, NGUYEN-VIET-NAM, Jean NOEL, Madame TRINH-THUC-OANH, André PONTINS, Paul RENON, J. ROCHET, V. REYNES, Jean ROUX, Jean SAUMONT, Léon SOGNY, HOANG-THIEU-SON, André SURMER, DUONG-MINH-THOI, DANG-PHUC-THONG, Madame Marguerite TRIAIRE, LE-TAI-TRUONG, NGUYEN-MANH-TUONG, etc...

ILLUSTRATION : Madame BOUDET, NGO-THUC-DUNG, NGUYEN-HUYEN, Maurice LOESCH, NGUYEN-TIEN-LOI, NAM-SON, VU-VAN-THU, TO-NGOC-VAN, etc...

PHOTOGRAPHIE : Central Photo (Hanoi), Hong-Lam (Vientiane-Luangprabang), Huong-Ky (Hanoi), Modern Photo (Saigon), Section Photographique du Gouvernement Général, Studio d'art F. Nadal (Saigon), etc...

DÉPOSITAIRES

SHANGHAI
Librairie Française, 610, avenue Joffre.

ANNAM

HUE
Indochine, agent : Lê-thanh-Tuan, 119, rue Gia-Long.
Chaffanjon, rue Chaigneau et rue Henri-Rivière.
Huong-Giang, 21, rue Paul-Bert.
Nguyen-xuan-Quê, Kiosque, rue Jules-Ferry.

DALAT
Poinssard et Veyret.

Librairie Nam-Ky, place du Marché.

QUINHON
My-Liên, 78, quai Gia-Long.

NHATRANG
Librairie Kim-Anh, route coloniale n° 1.

PHAN-THIET
Bazar Truong-Xuan, 47, rue Gia-Long.

QUANG-NGAI
Librairie Vuong-Cong, rue du Marché.

THANH-HOA
Librairie Thai-Lai, 47, Grand'Rue.

TOURANE
Quang-Hung-Long, en face de la Gare.

Etablissements Morin frères.

Librairie Nam-Kinh, quai Courbet.

Librairie Van-Thanh, rue Verdun.

VINH
Indochine, agent : Phan-van-Quan, 15, rue Francis-Garnier.

Thanh-Tao, square Khoa-huu-Hào

Chaffanjon, 111, boulevard Destenay.

CAMBODGE
PHNOM-PENH
Librairie A. Portail, 14, avenue Boulloche.

Maison Truong-Xuan, 25-26, rue Piquet.

TAKEO
Librairie Binh-Tan.

COCHINCHINE
SAIGON
Librairie A. Portail, 185, rue Catinat.

BAC-LIEU
Tran-Kim-Long, 4, avenue Chauzy.

BEN-TRE
Librairie Lê-Kim-Duong.

Nam-Guong

BIEN-HOA
Nguyen-van-Tao, rue Bataille.

CAMAU
Librairie Hong-Hai.

Nguyen-van-Thuoc.

CANTHO
Librairie Nguyen-van-Nhiêu, Kiosque.

Librairie Lac-Quan, 37, quai du Commerce.

CHAUDOC
Trinh-van-Phuoc, 36, rue Le-công-Thanh.

Hua-van-Trung, 6, square de la Marne.

CAP SAINT-JACQUES
Huynh kim-Ho.

LONG-XUYEN
Huu-Thai, 2, place Jeanne-d'Arc.

Librairie Lê-ngoc-Nghia.

My-Phuoc
Công-Thanh Tran-van-Kê.

MY-THO
Bazar Vo-Van, 87, quai Gallieni.

RACHGIA
Duong-tan-Phat, rue du Commerce.

Nguyen-ngoc-Thai, rue d'Annam.

Tran-van-Hung.

Van-Hoa, angle des rues du Théâtre et Gia-Long.

SADEC
Tran-quang-Anh, 2, rue du Théâtre.

SOC-TRANG
Librairie Long-Thanh, 72, avenue Dai-ngai.

Librairie Ly-cong-Quan, 103, avenue Dai-ngai.

THUDAUMOT
Maison Nam-Bac-Hiép.

VINH-LONG
Librairie Long-Ho.

LAOS
SAVANNAKHET
Tran-hau-Khang, 30, rue Chinoise.

TONKIN
HANOI
Indochine, 15, boulevard Rollandes.

G. Taupin et Cie, 50, rue Paul-Bert.

A. B. C., 50, rue du Coton.

Librairie Centrale, 60, rue Borgnis-Desbordes.

J.-M. Mohamed Ismael Frères, 79, rue Paul-Bert.

Thuy-Ky, 98, rue du Chanvre.

Thang-Long, 120, rue du Coton.

Van-Lam, 33, rue Francis-Garnier.

Van-Ngoan, 110, rue du Pont-en-Bois.

HAIPHONG
Indochine, 44, boulevard Amiral-Courbet.

Chaffanjon, 15, boulevard Amiral-Courbet.

Librairie Haiphonnaise, 33, Amiral-Courbet.

Mai-Linh, 60, avenue Paul-Doumer.

Nam-Tan, 100, boulevard Bonnal.

Tai-Fat, 61, boulevard Paul-Bert.

BAC-GIANG
An-Dinh, 76, rue Dao-Ky.

BAC-NINH
Van-Việt, 216, rue Tièn-An.

CAO-BANG
Hoang-tich-Thanh, 77, rue Pho-Lu.

DAP-CAU
Librairie Duy-Tan, 35, rue Principale.

Vinh-Thai, 43, rue Principale.

HAI-DUONG
Librairie Quang-Huy, 125, rue du Maréchal-Foch.

HONGAY
Chaffanjon.

HUNG-YEN
Librairie Chi-Tuong, 29, rue Marchand.

LANG-SON
Etablissement Lê-duc-Hinh, rue des Japonaises.

Tran-dang-Long, 10, rue Chassieux.

Mariposa, 23, rue Simoni.

MONCAY
Minh-Hung, 82, rue Clamorgan.

NAM-DINH
Hoi-Ky, 34, rue Carreau.

Pinzon, rue Carreau.

PHU-THO
Cat-Thanh, 59, rue de la Gare.

QUANG-YEN
Ha-Minh, 9, Maréchal-Joffre.

SEPT-PAGODES
Chi-Linh, rue Hoa-Lac.

TAMDAO
Chaffanjon.

THAI-BINH
Librairie Minh-Duc, 97, avenue Jules-Piquet.

TONG
Dan-San, rue Son-Loc.

Librairie de France.

VIETRI
Long-Hoa, rue Viêt-Lol.

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

SOMMAIRE

Pages	Pages
Une réforme capitale. Réorganisation de la Commune annamite au Tonkin, par G. P. 1	Vers un Laos nouveau : Une soirée imprévue, par J. ROCHET 9
L'œuvre de M. le Résident Supérieur Maurice Graffeuil en Annam 4	La Semaine :
L'effort français en Indochine : la Société Cotonnière du Tonkin, par PAUL MUNIER I à VI	En France 12
L'Amiral Decoux à Thai-Binh VII	Dans le Monde 14
L'Amiral Decoux à Hatinh VIII-IX	En Extrême-Orient 15
Les obsèques de M. le Résident Supérieur Graffeuil. X-XI	En Indochine 15
Le Général Dentz XII	Naissances — Mariages — Décès 15
	Mots croisés n° 31 16
	Solution des mots croisés n° 30 16

UNE RÉFORME CAPITALE :

Réorganisation de la Commune annamite au Tonkin

« Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal. »

Maréchal Philippe PÉTAIN.

S. M. l'Empereur d'Annam vient de rendre, sur la proposition du Résident Supérieur Grandjean, une Ordonnance réorganisant le fonctionnement de la Commune annamite au Tonkin. L'importance de cette réforme échappe inévitablement à ceux qui ne vivent pas sur le plan de la rizière. Elle est cependant capitale, car elle bouleverse totalement la physiologie de la cellule villageoise, dont on connaît le rôle essentiel dans la vie administrative des campagnes. L'étude approfondie de cette réforme tentera, je l'espère, un spécialiste de droit public ; mon but est plus modeste : sans m'appesantir sur le mécanisme juridique de la nouvelle organisation communale, je m'efforcerai seulement de définir son sens et sa portée profonde et de montrer

comment, tout en s'inspirant des vieilles traditions annamites les plus vénérables, elle s'intègre dans le grand plan de rénovation franco-indochinoise dirigé par le Maréchal Pétain et ses représentants locaux.

★★

Tout esprit probe et averti des questions administratives de ce pays ne pouvait manquer, en étudiant de près les résultats des réformes de 1921 et 1927, de conclure à un échec. Chacun savait cependant que l'Administration du Protectorat, en substituant au régime oligarchique traditionnel des villages, un régime démocratique ou pré-démocratique, s'était inspirée du seul



souci de créer un peu plus d'ordre et de justice en faveur du nhà-quê tonkinois ; l'échec n'en était que plus amer tant pour l'administré que pour l'administrateur ; chacun suivant son tempérament et le bord auquel il appartenait, se laissait aller au découragement, en accusant soit la malice irrémédiable de l'homme soit l'incurie d'une administration incapable d'atteindre les buts qu'elle se proposait. Personne ne songeait par contre à accuser la malice des institutions, personne ne s'avisait de penser que les hommes ne sont que ce qu'ils sont et que les institutions ne valent qu'autant qu'elles les protègent contre ce qu'ils sont. Bref, personne ne songeait à faire le procès du système ; et c'est pourtant en lui que résidait tout le mal ainsi que je vais m'efforcer de le démontrer.

*
* *

En 1921, l'Administration du Protectorat, généreusement intentionnée mais assez mal informée, décidait de rompre avec de vieilles traditions annamites soi-disant oppressives et de substituer à l'autorité du Chef de la communauté villageoise, le Tiên-chi, assisté d'un Conseil de notabilités, un Conseil administratif élu par les inscrits de plus de 18 ans, présidé par un Chanh-hôï également élu et un Conseil de Ky-muc également élus. On substituait en somme au régime autocratique patriarcal et représentatif traditionnel une sorte de régime démocratique et électif. Dans le but de réduire l'oppression dont les habitants passaient, souvent bien à tort, pour être victimes de la part des notables, et afin d'assurer entre eux une plus juste répartition des charges communales, on décidait, malgré des conceptions sociales invétérées depuis des siècles, de les faire participer activement à la gestion de la personne morale communale et on leur attribuait le droit d'élire eux-mêmes leurs représentants au sein du Conseil administratif. Les anciens talents et les anciennes compétences étaient relégués au rang de vénérables conseillers, autant dire de vieilles barbes, ayant tout juste le droit d'émettre leur avis sur les affaires du village.

Comme on le voit, l'intention était louable, et les esprits candides tant français qu'annamites ne manquèrent pas de se féliciter d'une pareille réforme qui devait marquer pour le pays d'Annam une étape sur le chemin du progrès !

Mais au delà des mots sont les choses ; les faits échappent hélas aux doctrines, et tôt ou tard vient leur tour de se faire sentir : « Vous aurez les conséquences », dit l'évangile — Ont eut les conséquences : elles furent, à leur modeste échelon et *mutatis mutandis*, celles de tout système démocratique et électif :

On assista immédiatement au déchaînement des intrigues électorales qui furent d'autant plus malfaisantes que le terrain était vierge de toute expérience en la matière et que le paysan annamite, esclave de sa misère et crédule, est peu enclin à résister à l'attrait de la piastre et du verbe. Après de louches cuisines électorales une camarilla de richards et d'ambitieux ignorants et sans scrupules accéda au pouvoir dans nombre de villages (1). Les intérêts généraux et permanents de la Commune furent les derniers de leurs soucis. Seules, leur ambition, leurs intrigues et la dilapidation des finances villageoises comptèrent à leurs yeux. Corollairement se produisit l'évasion des véritables valeurs : les vieux notables chargés de titres, d'âge et d'expérience, et les jeunes talents, choqués d'être traités sur le même pied que le dernier des habitants ayant acquis à prix d'argent une place dans le Conseil administratif, se retirèrent de la lice et se réfugièrent dans une retraite pleine de mépris. Bref, première conséquence : médiocratie : permanence des nullités, abstention des compétences.

En outre, l'autorité traditionnelle et unique du Tiên-chi s'est vue immédiatement par la force des choses et par suite de l'imprécision des textes et du manque d'envergure des élus de la population, immédiatement diluée et éparpillée sur de nombreux agents communaux qui n'eurent comme seul souci que d'en détenir la plus grande parcelle pour les fins que l'on suppose. Le brave nhà-quê qui cherche d'instinct pour les actes importants de la vie l'unique conseiller, l'unique chef en qui il reconnaît compétence particulière, âge vénérable et pouvoirs réguliers, ne sut plus en définitive, qui commandait dans le village, qui en était le chef, qui était « le père » de la famille villageoise. Deuxième conséquence : éparpillement, dilution de l'autorité et en définitive absence d'autorité.

C'est devant cette situation très sommairement schématisée (car les incidences des réformes furent multiples tant sur le plan politique que sur le plan moral) que s'est trouvée, au bout de quelques années, l'Administration du Protectorat. Les imperfections du système n'échappèrent pas aux honnêtes gens qui sont légion, tant dans le milieu annamite que dans le milieu français. La réforme fit couler beaucoup d'encre ; on tenta quelques aménagements mais personne n'osa s'attaquer au principe même de l'institution ; personne n'osa avouer l'erreur initiale et on continua à attribuer à l'incompétence, à la malhonnêteté et à l'ambition, ce

(1) Ces maux furent épargnés à beaucoup d'entre eux, je tiens à le préciser. En effet, tant était grande la force de la coutume, l'ancienne organisation subsista officiellement dans beaucoup de villages.

que l'on devait tenir comme provenant de vices d'organisation sociale ou d'imperfection de formules politiques.

Mais les temps sont changés : notre pays a appris à ses dépens cette grande erreur des honnêtes gens que l'on appelle « démocratie ». il a dû rendre à la vérité ses armes vaincues. Son amère expérience nous a profité. C'est pourquoi les hommes qui ont la charge de l'Indochine ont décidé de « répudier la démocratie par amour du peuple » :

Outre les subtilités de son mécanisme, sur lesquelles je ne puis insister, chaque disposition de la nouvelle organisation communale répond à un abus patent et s'inspire des véritables principes de la science sociale que le Maréchal Pétain vient de remettre en vigueur pour la sauvegarde de notre civilisation et de celles dont nous avons pris la charge.

Les lignes essentielles de la réforme sont les suivantes :

1° Le Conseil administratif élu et le Conseil des Ky-muc sont supprimés : leur est substitué un seul conseil composé de notabilités choisies d'après leur talent et leur expérience. La gestion de la communauté est rendue à l'aristocratie des villages.

On remplace le commérage démocratique par la consultation des compétences ;

2° L'autorité du Tiên-chi Chef de la Communauté villageoise est restaurée. Sa responsabilité est précisée. Le village redevient une hiérarchie sociale qui donne le pouvoir aux valeurs véritables.

Le système électif cesse d'être utilisé à l'échelon cantonal et communal. Les Chefs de canton et les ly-truong sont nommés d'office en suivant automatiquement un ordre d'ancienneté déterminé.

Les agents communaux voient leurs attributions et leur responsabilité strictement délimitées.

Les fonctions communales au lieu d'être éparpillées sont concentrées dans quelques mains.

★ ★

Tel est, dans son éloquente brièveté, le bilan de la nouvelle législation communale ; tout en

maintenant les dispositions des arrêtés de 21-27 qui se sont avérées efficaces, elle reprend cependant dans ses grandes lignes les formes imposées par la coutume. Elle répond mieux au vœu d'un peuple conformiste, habitué au régime patriarcal qui a duré plusieurs milliers d'années et qui a fait ses preuves.

Autorité, responsabilité, hiérarchie, inégalité protectrice, consultation des talents et des compétences pour le Gouvernement de la Cité, sont de vieilles idées puisées au tréfonds du patrimoine confucéen ancestral. Ce sont ces idées qui ont fait l'Annam. Elles sont également l'apanage de la vieille sagesse politique française qui, pendant plus de mille ans, a fait la France. Remise en honneur aujourd'hui par notre Chef à tous, Français et Annamites, elles seront la sauvegarde de notre durée commune.

La coïncidence des plus hautes valeurs politiques françaises et annamites ne doit pas manquer de frapper les bons esprits ; cette coïncidence n'est au reste pas une coïncidence, elle est la preuve de leur nécessité éternelle ; elle met en pleine lumière le caractère fécond que peut et doit revêtir le mariage de nos deux civilisations qui, quoi qu'en disent les sceptiques et les blasés, sont faites pour s'entendre et évoluer conjointement vers un avenir meilleur.

Nous mesurons parfaitement les difficultés de réalisation et les risques du système : nous savons qu'il ne sera parfaitement efficace que s'il est suivi d'une rénovation intellectuelle et morale, que si une politique des chefs, tant français qu'indigènes, l'accompagne ; nous savons également que l'autorité peut engendrer l'arbitraire, que la hiérarchie peut donner naissance à l'oppression. Nous nous gardons de « confondre la vertu d'espérance avec la puissance de s'illusionner ». Nous adhérons seulement à ces vérités que nous enseignent les sages d'Annam et le Maréchal Pétain. « Les fautes de l'Autorité entraînent moins de désastres que l'absence de cette autorité ». Dans le Gouvernement des hommes l'Autorité « est le moindre mal, et c'est la possibilité du bien ».

G. P.

LE MARÉCHAL A DIT :

« Nous avons à restaurer la France. Montrez-la au monde qui l'observe, dans tout son calme, son labeur et toute sa dignité. »

UN GRAND RÉALISATEUR

L'œuvre de M. le Résident Supérieur Maurice GRAFFEUIL en Annam

Français et Annamites sont d'accord pour reconnaître que le Résident Supérieur Graffeuil fut, au cours des années où il dirigea le Protectorat de l'Annam, un des plus grands réalisateurs — le plus grand sans doute — que ce pays ait connu.

L'œuvre qu'il y a accomplie est considérable et a porté sur les domaines les plus variés. Claire vision des réalités « ambiantes », connaissance parfaite des hommes et des choses, profonde sollicitude vis-à-vis des populations, surtout vis-à-vis du paysan et des collectivités rurales, c'est-à-dire la classe qui a le plus besoin, sous les cieux indochinois, de la bienveillante attention des hommes au pouvoir, patience, méthode, puissance de travail, amour passionné de l'effort, sens aigu de la justice et de la responsabilité, telles furent les éminentes vertus que révéla son inlassable activité. Par ailleurs, les relations de confiance amitié qu'il entretenait avec Sa Majesté l'Empereur d'Annam et Son Gouvernement contribuèrent à porter à son maximum d'efficacité la politique de collaboration franco-annamite qui fut toujours la sienne.

Que son action se révélât ainsi infiniment féconde et ait recueilli l'adhésion de tous, la presse locale, tant française qu'annamite ne manqua aucune occasion de le souligner avec une émouvante unanimité.

Dans le cadre de cet exposé qui ne veut être qu'un suprême hommage rendu à la mémoire d'un grand Français, d'un grand serviteur de l'Indochine et de l'Empire, nous nous proposons de retracer à grands traits l'œuvre accomplie en Annam par le Résident Supérieur Graffeuil.

I. — ACTION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Lorsque le Résident Supérieur Graffeuil prit, le 28 juillet 1934, la direction des Services du Protectorat, la structure du Gouvernement annamite venait d'être profondément remaniée par les réformes qui ont marqué le début du règne de Sa Majesté Bao-Dai. Il restait à faire de ces réformes une réalité, à vivifier les principes nouveaux dont elles s'étaient inspirées en les faisant pénétrer dans une administration restée essentiellement traditionaliste, à faire régner partout l'esprit de progrès voulu par le Souverain.

Ce ne sera pas un des moindres mérites de M. Graffeuil que d'avoir réussi, sans heurt et sans faux pas, à mener à bien cette tâche délicate entre toutes, grâce à l'appui et à l'amitié de Sa Majesté Bao-Dai et avec le concours sans réserve des Ministres éminents dont l'Empereur a su s'entourer.

Il fallait, avec toute chose, mettre le personnel de l'administration indigène en état de faire face aux besoins nés d'une évolution chaque jour plus rapide et adapter aux exigences nouvelles des méthodes administratives, confirmées par une longue pratique, mais qui avaient fait leur temps. Des

Ordonnances Royales successives ont progressivement étendu aux différents services du Gouvernement annamite le recrutement par concours institué par le « Chi » du 3 juillet 1933 pour le mandarinat civil et ont doté leur personnel de statuts précis, qui ont permis d'y introduire une proportion suffisante d'éléments jeunes, formés aux disciplines occidentales, et d'assurer à tous les degrés de la hiérarchie une sélection équitable et sévère. En même temps, les règlements anciens étaient révisés et complétés, pour assouplir le fonctionnement des divers organes administratifs et faire disparaître l'arbitraire en délimitant les responsabilités de chacun.

A l'antique Code de Gia-Long est venue se substituer une législation moderne dont l'ensemble, encore inachevé, forme un monument déjà considérable. Il faut surtout citer dans ce domaine :

Le « Du » du 23 juillet 1934 qui a provisoirement fixé les voies d'exécution des jugements civils rendus par les tribunaux indigènes en attendant la mise en application d'un code de Procédure civile et commerciale actuellement en préparation ;

La promulgation du Code Civil, commencée en 1936, achevée en 1939 ;

Le projet de Code d'organisation judiciaire et le projet de Code de Commerce récemment approuvés par le Conseil des Ministres ;

La rédaction d'un projet de Code de Procédure pénale qui vient d'être terminée.

Mais c'est surtout dans le domaine économique et social que s'est exercée l'action réalisatrice de M. le Résident Supérieur Graffeuil.

Dans un pays de ressources limitées, comme l'Annam, où pour la grande masse de la population, le souci de se procurer le bol de riz quotidien prime toutes les autres préoccupations, les problèmes de mise en valeur et de répartition des richesses ont une importance dominante. Un des premiers actes de M. Graffeuil a été d'associer plus étroitement le Gouvernement annamite aux efforts entrepris dans ce domaine par le Protectorat, en provoquant l'institution d'un Ministère de l'Economie rurale, de l'Artisanat et de l'Assistance sociale, auprès duquel les Chefs des Services locaux de l'Assistance médicale, de l'Agriculture, des Forêts, le Chef du Service Vétérinaire et celui du Secteur d'Annam de l'Office Indochinois du Riz se sont vu confier des fonctions de Conseillers techniques. Une collaboration féconde s'est ainsi établie, qui a permis d'étendre notre action en profondeur et de mener à bien certaines réalisations particulièrement intéressantes, comme les coopératives agricoles, les associations syndicales de propriétaires ruraux, les plantations communales, la surveillance par les villages du domaine boisé, la création d'un Office de l'Artisanat... En vue de remédier aux calamités naturelles, si fréquentes dans ce pays, il a été créé des Caisses de secours qui possèdent actuellement plus de

309.000 piastres de fonds disponibles. Pour remédier à la mauvaise répartition de la population, des Offices de colonisation ont été institués dans les provinces où l'on peut encore trouver des terres disponibles. Et un « Du » du 31 janvier 1940 a remanié le régime des concessions indigènes dans un sens libéral, afin de permettre aux petits cultivateurs d'acquiescer avec le minimum de formalités et de frais des terres mises en valeur par eux.

Les résultats de cette politique ne sont pas niables. Ils s'inscrivent sur le sol même, sous l'aspect de villages nouveaux, des plantations couvrant des terrains autrefois incultes, de forêts gagnant sur les dunes. L'Annam n'est pas encore un pays riche ; mais il n'est déjà plus un pays pauvre. La population, d'abord réticente devant des méthodes inédites pour elle, a appris à en apprécier les résultats et elle s'associe chaque jour davantage aux efforts tentés par l'Administration pour tirer des ressources naturelles le meilleur parti possible.

La prospérité relative ainsi créée constitue une ambiance favorable pour passer, dans l'ordre social, aux réformes de structure. Au premier rang de ces dernières, il convient de placer la réforme communale qu'en plein accord avec le Gouvernement annamite, M. le Résident Supérieur Graffeuil avait décidé d'entreprendre. Une Commission composée de hauts mandarins vient de procéder, dans les diverses provinces, à une vaste enquête. Grâce à la documentation recueillie, elle met actuellement au point une série de projets qui, tout en respectant la tradition dans ses principes essentiels, rénoveront les institutions du village et les adapteront aux besoins nouveaux. C'est une œuvre de longue haleine mais dont l'importance ne saurait être surestimée.

II. — ACTION DE REVALORISATION ECONOMIQUE

Pendant toute la durée de son séjour en Annam, M. Graffeuil s'est efforcé d'améliorer la situation économique du pays. On peut même dire que ce fut là son principal souci.

Dans cet ordre d'idées son action s'exercera dans tous les domaines. Elle fut de tous les instants sur les principaux éléments de l'armature économique du pays : l'agriculture, l'élevage et les forêts. Cette action, entreprise avec les collectivités locales et les populations intéressées a eu un double objectif :

- conserver et mettre en valeur les richesses du pays en maintenant l'équilibre entre les éléments essentiels de sa prospérité et par le soutien et l'orientation de la production ;

- élargir le champ des diverses activités dont dépend son essor économique.

Il fallait pour cela aborder les problèmes à résoudre avec un nouvel état d'esprit éliminant peu à peu la routine paysanne. Le Résident Supérieur Graffeuil s'est donc efforcé d'amener les producteurs indigènes à acquiescer et développer non seulement les notions essentielles de discipline économique et de fidélité aux engagements pris, mais aussi la compréhension de la « qualité » qui seule peut permettre aux produits locaux de lutter avec ceux des autres pays.

L'Annam étant avant tout un pays agricole, c'est vers l'agriculture que, tout naturellement, s'est porté son effort principal. Ici, comme ailleurs, son action a été multipliée. La qualité et la quantité ont été recherchées. La qualité par la sélection des semences, la vulgarisation des méthodes modernes de cultures mises au point par les services

techniques, la lutte contre les habitudes néfastes, contre les fraudes, etc... Par suite de son action persévérante, dans chaque province, dans chaque circonscription, jusque dans chaque village, l'effort d'amélioration s'est poursuivi chaque jour avec plus de succès. On pourrait multiplier les exemples : la sélection massale du maïs au Nghê-an, l'amélioration de la culture de la canne à sucre au Quang-ngai et au Phu-yên, la distribution de semences de riz Tunsart dans le Ninh-thuan, etc...

L'accroissement des récoltes a été obtenu non seulement par cet effort d'amélioration intrinsèque mais aussi et surtout par l'intervention de toute une série de facteurs importants auxquels M. Graffeuil accorda toute son attention et en faveur desquels il sut user de son autorité.

Ce fut d'abord la propagande constante qu'il fit faire en vue d'inciter le paysan annamite à utiliser les engrais : engrais chimiques, engrais verts, engrais naturels (à ce propos on peut citer le développement rapide et vraiment caractéristique des étables-fumières dans tout le pays).

Ce fut ensuite la reconstitution des cultures qui étaient en décadence. Ainsi pour les cocoteraies du Binh-dinh et du Phu-yên qui furent dévastées par les typhons. Des pépinières nombreuses furent créées dans ces deux provinces et dès 1937 des plants de cocotier étaient distribués sur une grande échelle dans ces deux provinces, plus de 200.000 plants ont été ainsi distribués au cours de ces dernières années. Non content de remplacer et au delà des arbres qui avaient été détruits par les typhons, le Résident Supérieur saisit l'occasion qui s'offrait à lui d'épurer les plantations du Binh-dinh et du Phu-yên de leurs ennemis naturels dont l'action menaçait de ruiner tôt ou tard les cocoteraies : le rincophore et le rhinocéros : propagande, primes, destruction par le feu des secteurs les plus atteints ; tout fut employé. Le résultat ne se fit pas attendre : les cocoteraies du Sud-Annam sont plus belles qu'elles ne l'ont jamais été.

Il s'efforça aussi d'introduire et de développer de nombreuses plantes intéressantes mais dont la culture n'était pas pratiquée en Annam. Ainsi l'introduction du coton au Darlac et sur tous les plateaux, la création et la multiplication des pépinières de kapokier à Quang-ngai et au Binh-dinh, la renaissance des muraies du Quang-nam où dans la seule année 1937 plus d'un million de boutures de mûriers de Chine ou de variétés sélectionnées ont été distribuées avec plus d'un million de boutures de mûrier local, la création de toutes pièces des cultures fruitières (citrus greffés fournis par le verger de Hué ou par la station de Giaray en Cochinchine, manguiers greffés fournis par le Binh-dinh, etc...), toutes ces nouveautés sont l'œuvre du Chef du Protectorat.

Mais cet ensemble d'efforts cohérents, tous tendus vers le même but, n'aurait pas été complet si M. Graffeuil n'avait été littéralement hanté par la nécessité d'accroître les terres susceptibles d'être utilisées, soit en obtenant deux récoltes là où l'absence ou l'excès des eaux n'en permettaient qu'une, soit en mettant à la disposition des agriculteurs de nouvelles terres conquises sur le sable, sur les marais ou même sur la mer.

Sans doute comptait-il pour la réalisation de ce programme sur les grands travaux entrepris par les Services techniques et qui ont donné des résultats magnifiques, comme le barrage de Bai-thuong, dans la province de Thanh-hoa. Mais, à son sens, réduite à ces seuls grands travaux, notre action aurait été incomplète. De là toute sa poli-

tique en faveur des travaux « d'aménagement agricole » qu'il appelait lui-même « l'aide à la rizière ».

Toute une série de travaux furent entrepris, certains uniquement par les soins de l'Administration et à fonds perdus tels que les digues de Du-lôc et de Đông-gian dans la province de Ha-Tinh.

Mais il n'était pas possible de réaliser tous les travaux envisagés sur ces bases. On adopta alors un autre procédé : construction par les soins et aux frais de l'Administration, les terrains récupérés étant vendus et venant en amortissement des dépenses engagées. Tel fut le cas pour le réseau de Phuong-lich au Nghê-an. Cependant le procédé qui fut adopté dans la majeure partie des cas consista dans la création d'associations syndicales de propriétaires. C'est M. Graffeuil qui préconisa et mit au point ce système. Il répondait parfaitement à sa politique. Adapté aux habitudes des populations et aux nécessités locales, laissant dans une certaine mesure les groupements d'agriculteurs se diriger eux-mêmes, il a permis à la politique d'aide à la rizière d'obtenir des résultats inespérés, tout en laissant financer les travaux par ceux-là mêmes qui devaient en bénéficier. Le procédé était simple, pratique et équitable. Il existe actuellement en Annam dans les différentes provinces, neuf associations syndicales. Six autres sont en cours de formation. Elles gèrent déjà près de 20.000 hectares de rizières et ont effectué pour près de 1.000.000 de piastres de travaux. Les principales sont : à Thanh-hoa, les associations syndicales pour le drainage des cuvettes de Bim-son et Canh-hoach ; au Nghê-an, l'association syndicale pour la protection contre l'eau salée de Hoàng-mai ; au Quang-nam, les associations syndicales d'irrigation de Khe-công, de Vinh-trinh et de Phu-lôc ; au Quang-ngai le syndicat d'An-tho...

Au total, les petits travaux « d'aide à la rizière » entrepris par M. Graffeuil intéressent 75.000 hectares et représentent environ 2.000.000 de piastres de dépenses.

De même que l'agriculture, l'élevage a retenu l'attention constante du Chef du Protectorat. Il s'est attaché, avec le Service Vétérinaire, d'une part, à la lutte contre les épizooties et à leur prophylaxie et, d'autre part, à l'amélioration de l'élevage. C'est surtout à ce second point de vue que son action a été déterminante. Sa politique a consisté, dans cet ordre d'idées, en une action de propagande intense pour toucher le paysan et de lui faire connaître non seulement les moyens de lutte contre les épizooties qui déciment son bétail, mais encore les procédés les plus propres à améliorer la valeur marchande de son cheptel. Cette action de propagande s'est faite par tous les moyens : causeries, tracts, cinéma, concours provinciaux et interprovinciaux de bétail, etc...

A cette propagande sont venues se joindre diverses mesures administratives en vue d'obtenir, ici encore, une amélioration qualitative et quantitative de l'élevage. Les principales d'entre elles se rapportent à la sélection et à la castration des mâles. Il a fallu la volonté et l'opiniâtreté de M. Graffeuil pour que le pays annamite commence à prendre conscience de la valeur de son bétail et par suite se préoccupe des divers problèmes se rapportant à l'élevage. Des résultats tangibles furent enfin obtenus. Dans la seule année 1940, près de 15.000 mâles défectueux et jugés impropres à la reproduction ont été neutralisés dans les diverses provinces de l'Annam.

870 taureaux choisis par les Commissions ont été approuvés et primés (6.542 piastres de primes

ont été distribuées), 1.700 autres ont été autorisés à faire des saillies.

Dans le même temps, le Résident Supérieur s'efforçait de trouver, avec l'aide des services techniques, un moyen facile et peu onéreux de conserver les plantes fourragères et de fournir au bétail en période de sécheresse un aliment frais et aqueux, favorable à la santé du cheptel et dont la durée de conservation soit de plusieurs mois. De nombreux essais d'ensilage de fourrages verts furent tentés et les résultats obtenus sont appréciables.

Cette même action persévérante présida à la création d'abattoirs et de tueries intercommunales. En vue de sauvegarder dans une certaine mesure la santé publique et, en même temps, de lutter contre la sous-alimentation de la population et aussi de contribuer au développement de l'élevage, M. Graffeuil a décidé de créer, dans certains centres ruraux, des tueries soumises aux règles élémentaires d'hygiène et à un minimum de contrôle administratif. En vue d'en permettre une surveillance efficace, il a envisagé de n'en autoriser l'ouverture que dans les centres où leur contrôle sanitaire pourrait être assuré par des agents européens ou des infirmiers indigènes de l'Assistance Médicale auxquels ont été préalablement inculquées les notions indispensables à la pratique de l'inspection des viandes.

Enfin, la question de la pisciculture a, elle aussi, retenu l'attention agissante de M. Graffeuil : propagande en faveur de la pisciculture, création d'un centre d'étude, multiplication des stations d'alevinage, distribution de reproducteurs, etc...

Les Forêts, leur protection et leur développement, le reboisement de l'Annam fut aussi un de ses soucis constants. Partant de ce principe fondamental qu'outre la richesse qu'elles représentent par elles-mêmes, les forêts jouent un rôle primordial en agriculture en améliorant la terre et surtout en régularisant le régime des pluies et l'écoulement des eaux, il a entrepris sur toute l'étendue du pays une lutte de tous les instants contre les incendies de forêt. Elle fut particulièrement efficace. Alors qu'autrefois, chaque année, des milliers d'hectares de forêts étaient livrés aux flammes, il n'est pas rare actuellement, en pleine saison sèche, de parcourir des centaines de kilomètres en Annam sans apercevoir le moindre incendie. En pays moi surtout, cette politique de protection des forêts a donné les meilleurs résultats : l'incendie annuel de la forêt clairière s'est raréfié, le ray, s'il subsiste, s'est discipliné et le sens de la responsabilité en matière forestière a pénétré dans les collectivités montagnardes les plus arriérées. Il n'est pas exagéré de dire que grâce à M. Graffeuil, les forêts de l'Annam qui étaient en voie de destruction, sont désormais sauvées.

Non content de protéger les forêts existantes, il s'est acharné à reboiser les régions nues. Dans cet ordre d'idées, la plus caractéristique est son action en faveur du développement des filaos. Toutes ces régions sablonneuses que longe la Route Mandarine et qui jadis étaient absolument désertiques se sont couvertes, au cours de ces dernières années, de jeunes plants de filao. Chacun s'en est rendu compte, le touriste comme le paysan. Et maintenant que l'idée a pris corps, qu'elle s'est imposée dans les esprits les plus casaniers, on peut être assuré que la partie est définitivement gagnée. Les chiffres suivants qui ne portent que sur les plantations de filaos effectuées « par les villages » dans le 2^e semestre 1938 et pendant l'année 1939 parlent d'eux-mêmes :

Superficie plantée : 2.000 hectares.

Nombre total de pieds : 3.200.000.

Une impulsion sans précédent a été donnée enfin par M. Graffeuil à l'Artisanat au cours de ces trois dernières années, grâce à la nomination d'un spécialiste, ancien Directeur de l'Ecole des Arts cambodgiens, agissant comme Conseiller technique auprès du Ministère de l'Economie Rurale.

En vue de favoriser le développement de l'Artisanat en contrôlant et améliorant les procédés de fabrication et la présentation des principaux produits et en leur ouvrant des débouchés nouveaux, il a pris l'initiative de provoquer, d'accord avec S. E. le Ministre de l'Economie Rurale, l'intervention d'une Ordonnance Royale pour instituer en Annam un Office de l'Artisanat.

Cet organisme est autorisé à acquérir à ses frais les produits de l'Artisanat susceptibles de trouver une clientèle et à consentir aux producteurs des avances en argent, en outillage ou en matières premières. Les ventes sont faites, soit directement par l'Office, soit par l'intermédiaire de commerçants agréés par ce dernier, lesquels reçoivent un pourcentage fixé par le Directeur de l'Office.

Les tournées faites depuis plus de trois ans par le Directeur de l'Office sur les instructions de M. Graffeuil, ont permis de donner une impulsion nouvelle au petit artisanat annamite dit artisanat familial.

Tous ces efforts en faveur de l'Agriculture, de l'Elevage, des Forêts et de l'Artisanat n'auraient donné que de faibles résultats si les sommes nécessaires à leur mise en œuvre n'avaient pas pu être réunies par les intéressés, paysans et petits artisans. De là, l'intérêt tout particulier apporté par M. Graffeuil aux institutions de Crédit Agricole et Artisanal ainsi qu'aux coopératives. Ces deux institutions, banques et coopératives complètent en effet et conditionnent toute la politique agricole suivie par lui.

Les Banques, actuellement au nombre de sept, se livrent aux opérations les plus diverses : ce sont notamment les prêts agricoles à court, moyen et même long terme, le financement de toute une série de travaux intéressant des collectivités indigènes et en particulier toute la catégorie des travaux d'aide à la rizière. Les diverses Banques de l'Annam, après avoir traversé de graves difficultés au début de leur installation ont, au cours de ces dernières années, réussi à dominer la situation et leur économie financière est actuellement parfaitement saine. Pour l'exercice 1938, les prêts normaux effectués par les Banques de l'Annam ont atteint 450.000 piastres et les prêts aux Coopératives, 650.000 piastres.

Les Coopératives sont, en effet, en principe des sociétés affiliées aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel. Leur but est de permettre aux producteurs de ne pas vendre les produits de leurs exploitations dès la récolte faite et d'attendre ainsi que les cours, qui ont tendance à s'effondrer au moment des moissons, aient repris leur taux normal. Elles permettent aussi aux exploitants non propriétaires une aide, dont à défaut de garanties foncières, ils ne pouvaient bénéficier du seul fait de la création des caisses de Crédit Agricole Mutuel. Leur rôle est primordial enfin dans l'amélioration de la qualité des produits livrés à l'exportation et dans l'amélioration des rendements de la culture.

Au cours de ces dernières années, sous l'impulsion de M. Graffeuil, sept Coopératives ont été créées en Annam et d'autres sont à l'étude. Ces

institutions avaient, au 30 avril 1939, reçu 250.000 piastres de l'Office Indochinois du Crédit Agricole Mutuel et ont elles-mêmes fait 400.000 piastres environ d'avances sur marchandises à leurs sociétaires. Ces sociétés ont eu une influence salutaire non seulement en entraînant une amélioration des produits mais encore en faisant connaître dans les campagnes le « juste prix » que leurs concurrents, bon gré, mal gré, ont dû adopter sous peine de perdre leur clientèle.

Ainsi, dans tous les domaines de l'économie, l'œuvre de M. Graffeuil a été une source de richesses pour les agriculteurs et les ouvriers. Elle a atteint le but que le Chef du Protectorat a toujours recherché : l'amélioration du sort de la masse par la mise à sa disposition des méthodes et moyens permettant d'accroître en qualité et en quantité la production.

A l'action entreprise et développée dans le domaine économique proprement dit, il convient d'ajouter la réforme fiscale de 1938 qu'il a su réaliser au mieux des intérêts des finances publiques et des facultés contributives des habitants.

Les impôts personnels européen et indigène, ce dernier surtout, ont été réajustés sur des bases nouvelles strictement conformes aux principes de l'équité fiscale. Cette refonte a permis de dégrever les contribuables de conditions modestes, tout en procurant au Budget un supplément de ressources résultant d'une plus juste taxation des classes fortunées ou aisées.

Rappelons enfin que dans le domaine particulier de la propagande éducative auprès de la masse rurale, M. le Résident Supérieur Graffeuil fut le premier en Indochine à saisir tout le parti qu'on pouvait tirer du cinéma populaire. Un service de propagande par le film et le disque a été créé sur ses directions personnelles à l'effet de tourner et de projeter des films éducatifs à l'usage des collectivités paysannes, sur les procédés de culture, de l'élevage, de l'hygiène, etc... Les séances, données périodiquement par des équipes spéciales d'opérateurs ambulants, dans tous les centres populaires du pays, sur les places publiques, au marché, dans les écoles, ont obtenu des résultats extrêmement satisfaisants.

III. — ACTION SOCIALE

A l'actif de M. le Résident Supérieur Graffeuil, il faut enregistrer de multiples réalisations dont les conséquences dans l'ordre social furent unanimement appréciées par la population : généralisation des vaccinations antivarioliques, assainissement des centres populeux impaludés, institution de l'enseignement post-scolaire, des cours professionnels à l'intention de la main-d'œuvre ouvrière, impression des manuels scolaires spéciaux à l'usage des minorités ethniques, organisation des colonies de vacances pour les écoliers surmenés et affaiblis, création de plusieurs nouveaux centres urbains, développement des œuvres de protection des enfants eurasien, etc...

Mais il convient surtout de signaler la réussite en tous points remarquable qui est celle de la Société Lac-Thiên à laquelle M. le Résident Supérieur et M^{me} Graffeuil ont consacré une grande part de leur bienfaisante activité.

L'Annam était doté depuis 1930 d'une Société Franco-Annamite d'Aide et d'Assistance aux Œuvres de Bienfaisance en Annam (Hôl Lac-Thiên) placée sous le haut patronage de Leurs Majestés les Reines Mères et de Sa Majesté l'Impératrice

ainsi que sous la présidence d'honneur du Résident Supérieur.

Sous l'impulsion bienfaisante de M. et M^{me} Graffeuil, cette Société connut une extension considérable. Depuis 1934, elle étendit successivement son champ d'action à toutes les provinces de l'Annam par la création de filiales. Assuré de l'appui de Leurs Majestés et du Gouvernement annamite, le Résident Supérieur, puissamment secondé par la femme au grand cœur qu'est M^{me} Graffeuil, fut l'animateur de ce groupement.

Placée sous le signe de la collaboration franco-annamite la plus fructueuse et en particulier de la collaboration féminine sur le plan charitable, ces Sociétés d'Aide et d'Assistance sont parvenues à pénétrer progressivement la masse du peuple annamite et à atteindre plus spécialement ceux qui, trop nombreux en Annam, paient leur tribut à la misère : assistance morale et matérielle aux jeunes enfants indigents et à leurs familles dénuées de ressources, aux orphelins, aux vieillards, aux infirmes, aux enfants abandonnés, aux sinistrés, aux victimes des cataclysmes naturels, aux sous-alimentés, aux sans-logis.

Le dévouement des élites des deux Sociétés, française et annamite, groupées autour de M. et M^{me} Graffeuil ont permis depuis ces dernières années de familiariser la population annamite au fonctionnement de ces Sociétés dont elle a vite reconnu le très important rôle éducateur : organisation de consultations gratuites pré-natales et post-natales ; assistance aux femmes enceintes indigentes et à leurs bébés ; organisation de crèches pour les bébés abandonnés ; construction d'infirmeries rurales ; organisation de jardins et garderies d'enfants ; création d'asiles de nuit pour les vieillards et infirmes ; construction de maisons-abris ; distribution de soupes populaires, de vêtements chauds, de layettes, de médicaments usuels et de lait ; visites à domicile, ateliers, distribution de secours en argent et en nature.

Ce fut le Résident Supérieur Graffeuil qui renforça l'armature de la Société Lac-Thiên en la dotant en 1938 d'un organisme centralisateur dénommé « Conseil Permanent » qu'il présidait avec l'assistance des Ministres du Gouvernement annamite et de plusieurs personnalités du Protectorat. Ce Conseil se superpose aux Comités d'administration de la Société et de ses filiales provinciales. Il en constitue le lien fédérateur puissant et permet la mise en application d'un plan d'action rationnel et bien adapté aux conditions locales propres à la physionomie particulière des provinces de l'Annam.

Depuis octobre 1939 et jusqu'à la création de l'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre, la Société Lac-Thiên, par ses filiales provinciales, organisa un réseau très important d'œuvres de guerre qui prit à sa charge toutes les expéditions effectuées pour les travailleurs et militaires annamites appelés à servir en France.

A la suite de l'organisation de l'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre en octobre 1940, la Société Lac-Thiên à Hué et ses filiales constituées dans seize provinces ou Municipalités, se consacrent exclusivement

à leur activité statutaire et continuent à œuvrer selon les buts réglementaires tracés dans le cadre familial où elles ont obtenu des résultats concluants.

M. Graffeuil s'est également attaché à résoudre les nombreux problèmes que posait le travail en Annam.

Il obtint rapidement que les garanties accordées aux uns et aux autres fussent appliquées sans heurt et respectées de tous.

Mais le problème démographique réclamait une solution aussi prompt que possible. En effet, la main-d'œuvre dans les provinces du Nord était pléthorique, en certaines saisons, alors que les circonscriptions du Sud souffraient de plus en plus d'une pénurie de travailleurs.

Allant aussi loin que possible dans cette voie, le Chef du Protectorat favorisa les déplacements des paysans pour les habituer à sortir du cadre de leur village qui ne leur procurait pas toujours les moyens indispensables à leur existence.

Grâce aux mesures de protection de la santé et de la sécurité de la main-d'œuvre, au maintien des liens qui attachent les travailleurs à leur village d'origine, des résultats très intéressants ont été obtenus et, fait plus remarquable, l'évolution a toujours respecté et la famille et le village.

Le programme du regretté disparu touchant à l'amélioration du milieu social visait également à l'installation de villages de colonisation dans les zones du Sud-Annam où la densité de la population était relativement faible et les possibilités de mise en valeur très appréciables. Là encore son action s'est révélée des plus efficaces, particulièrement au Khanh-hoa et dans le Haut-Donnai où de nombreux villages ont été créés.

Telles sont brièvement résumées les principales réalisations du Chef du Protectorat qui vient de disparaître. Elles mériteraient des développements plus grands et une étude complète qui serait pleine d'enseignements pour tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Indochine. Il faut souhaiter que cette étude tente un jour un des collaborateurs du Résident Supérieur Graffeuil qui déplorent aujourd'hui sa disparition soudaine et prématurée.

Ceux-là sont nombreux qui ayant œuvré sous ses ordres se consolent difficilement de sa perte car si dans les lignes qui précèdent, nous avons voulu donner une idée des tâches qu'il accomplit, nous ne saurions y mettre le point final sans rappeler les affections et les dévouements personnels qu'il sut inspirer et qui lui ont conféré plus qu'aucune autre de ses vertus son véritable caractère de Chef. Sous des dehors parfois un peu rudes, il voulait cacher pour mieux affermir son autorité un cœur excellent, compatissant à toutes les vraies infortunes et reconnaissant aux mérites réels.

C'est pourquoi ceux qui ont assisté au départ de ses restes mortels de Dalat et à leur arrivée à Hué ont été témoins de la sincère et profonde affliction de toute une population indigène en même temps que de tous les Français d'Annam et c'est certainement là qu'est son plus beau titre au souvenir de l'Indochine.



Vue générale de la Société Cotonnière du Tonkin

L'effort Français en Indochine *La Société Cotonnière du Tonkin*



Il ne pouvait pas être question, pour moi, de visiter les différentes usines installées en Indochine par cette Société. Tout naturellement, ce fut la plus importante, celle de Nam-dinh, que j'allai voir. Mais il serait injuste et incomplet de ne parler que de celle-ci, encore qu'elle soit considérable ; et d'autre part comment parler sciemment et complètement de ce qu'on n'a pas vu ?

Je dirai donc simplement quelques mots, d'après documents, des installations dispersées ailleurs qu'à Nam-dinh, puis nous irons ensemble dans ce dernier centre, c'est-à-dire que je vous y conduirai au long des lignes ; ainsi pourrai-je peut-être donner une idée assez fidèle, assez complète du remarquable effort qu'attestent les réalisations indochinoises de la Société Cotonnière, plus particulièrement en ce qui concerne l'usine de Nam-dinh.

La Société Cotonnière du Tonkin a été fondée en 1900, au capital de un million de francs. Cette fondation ne manquait pas d'audace ; en effet le pays était absolument dépourvu de tout ce qui permet à une Cotonnière de marcher : machines, personnel spécialisé et... coton ! Mais ceci n'était qu'apparent, ou plutôt n'avait pas

une énorme importance ; n'oublions pas qu'une filature est essentiellement une usine de transformation, et qu'on n'en finirait plus de citer les entreprises de transformation installées fort loin des centres de production. Les filatures sont dans les premiers rangs de ces industries spéciales ; l'Angleterre en compte un grand nombre, et il n'y pousse pas un cotonnier ; la laine y arrive également de loin, en grandes quantités. La Société Cotonnière du Tonkin était donc dans des conditions quasiment universelles en s'installant dans un pays où la matière première devrait être importée. Par contre, elle bénéficiait de circonstances favorables a priori : l'abondance et le bon marché de la main-d'œuvre, la facilité de l'approvisionnement en charbon, enfin de vastes possibilités d'écoulement local de la marchandise manufacturée. Les résultats ont confirmé l'exactitude des calculs du fondateur : Anthyme Dupré, décédé l'an dernier, et qui fut Administrateur-délégué et animateur de l'affaire durant quarante ans. Son œuvre est continuée par M. Pierre Benoist, administrateur-délégué. M. Pierre Benoist est actuellement en France.

L'entreprise, ai-je dit, était primitivement au capital d'un million de francs ; c'est aujourd'hui



Une partie des filatures

quatre-vingts millions. Augmentation considérable, essentiellement traduite par des agrandissements et des emplois locaux. Pour la filature, le matériel est en grande partie de fabrication française, ainsi que le matériel de tissage, de blanchiment et de teinturerie ; à l'exception d'un personnel dirigeant et technique français nécessaire, le personnel est exclusivement annamite. Les produits intermédiaires ou définitifs de la Cotonnière vont en grande partie à la population indigène, principale cliente, et alimentent une très importante industrie indochinoise artisanale. Au Tonkin seulement, cent vingt mille tisserands travaillent, sur près de cinquante-cinq mille métiers à main simples et sur près de dix-sept cents métiers mécaniques et de bonneterie, les filés de coton sortis des usines de Haiphong et de Namdinh. Une partie — beaucoup trop faible malheureusement — de la matière première employée est indochinoise : le coton est en effet cultivé au Cambodge et au Bas-Laos. La pression des événements internationaux fera peut-être ce que la Cotonnière, malgré tous ses efforts, n'a pas pu obtenir : le développement de la culture du cotonnier dans ces régions qui s'y prêtent très bien. L'Indochine se trouve de plus en plus, qu'elle le veuille ou non, devant la nécessité d'une autarcie relative et progres-

sive ; l'indifférence, l'apathie devront un jour ou l'autre disparaître devant la nécessité ; à l'exemple de la France, l'Indochine devra utiliser plus complètement sa terre.

Et ceci, par un détour géographique et économique à peu près inévitable me ramène à la Cotonnière, dont la plus vieille usine est à Haiphong, une filature de vingt-neuf mille broches, et qui a installé à Phnom-penh, en 1927, une usine d'égrenage, justement pour traiter les cotons récoltés sur les rives du Mékong.

Passons maintenant à ce que j'ai vu de mes yeux.

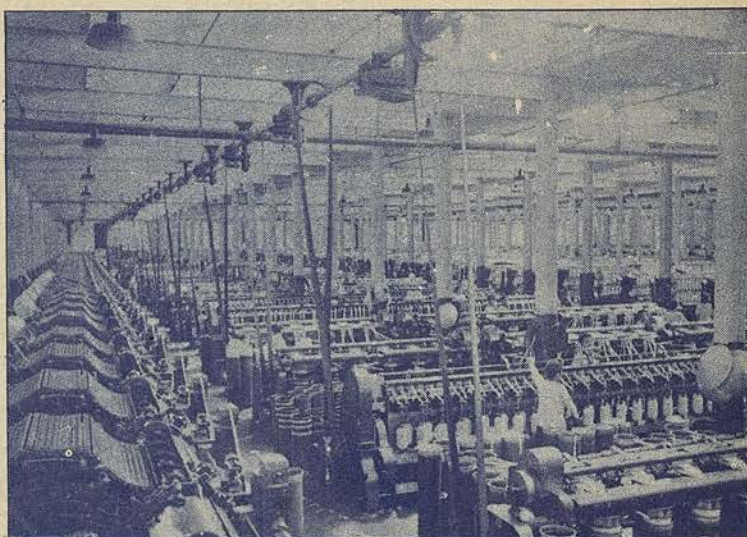
Le coton brut, présenté en balles qui ont été serrées à la presse, c'est quelque chose de sec, presque dur et assez sale, dont les machines de la filature, qui sont délicates, ne voudraient pas. Il faut d'abord le nettoyer, le regonfler, lui rendre son aspect cotonneux, son élasticité, sa légèreté. Une suite de machines spéciales va s'en charger, qui le battent, l'aspirent, le souffleront, l'égratigneront jusqu'à ce qu'il soit présentable ; il sera engouffré dans des filtres à force centrifuge, et quand, transporté de machine en machine dans de gros tubes où le pousse un violent courant d'air (à moins qu'il y soit as-

piré, je ne sais plus bien : j'en ai trop vu d'un coup !) il sort de la dernière pour être enroulé en large nappe, c'est sous une forme légère et propre, celle qu'on lui connaît, celle qu'il devait avoir à la cueillette, graines en moins.

Ses peines ne sont pas finies. Ainsi enroulé en grosses masses relativement légères et neigeuses, il va être porté dans l'immense salle de cardage et d'étirage, où continuera sa préparation première, longue et compliquée, qui le rendra digne d'entrer à la filature proprement dite. Il y souffrira mille morts. D'abord le voici engagé dans des machines où il doit passer entre un gros cylindre métallique tournant et des « chapeaux », sortes de règles fixes garnies de mille aiguilles ; il est entré en nappe épaisse sinon compacte, il ressort en voile léger, presque transparent, qu'un système automatique rassemble en ruban. Les cardes ont profité de son passage pour le débarrasser encore de bien des impuretés grises et floconneuses qui auront leur emploi, comme je l'indiquerai plus loin. Ce ruban est composé de fibres emmêlées, placées dans tous les sens ; il s'agit à présent de les redresser, de les mettre en long ; on y parviendra par l'étirage. Par huit à la fois, les rubans sont étirés au moyen de quatre petits cylindres qui les entraînent, mais à quatre vitesses différentes, en commençant par la plus basse pour terminer par la plus élevée ; après cet étirage les huit rubans sont réunis en une seule mèche ; celle-ci sert à son tour à un nouvel étirage identique en son principe ; rangée en de gros cylindres, elle va maintenant passer au « banc à broches ».

Au banc à broches le coton est à nouveau étiré plusieurs fois, la mèche ultime est, après régularisation et torsion, enroulée en bobine. Là aussi, double passage.

La préparation est terminée. Vont commencer les opérations de filature, c'est-à-dire de préparation du « filé », qui est la matière première du tissage. Toujours s'amenuisant, s'allongeant, subissant des torsions systématiques, la mèche va devenir une sorte de fil assez gros (il y a de nombreuses grosseurs, de nombreux « numéros » différents) qui, déroulée sur des dévidoirs et ressortant sous forme d'écheveaux, sera mise en paquets d'écheveaux, puis en balles s'il s'agit de l'exporter ou de la transporter loin. Le « filé » de coton ainsi obtenu servira directement pour constituer la « trame » des tissus ; au contraire, pour en faire la « chaîne » il devrait être encore transformé.



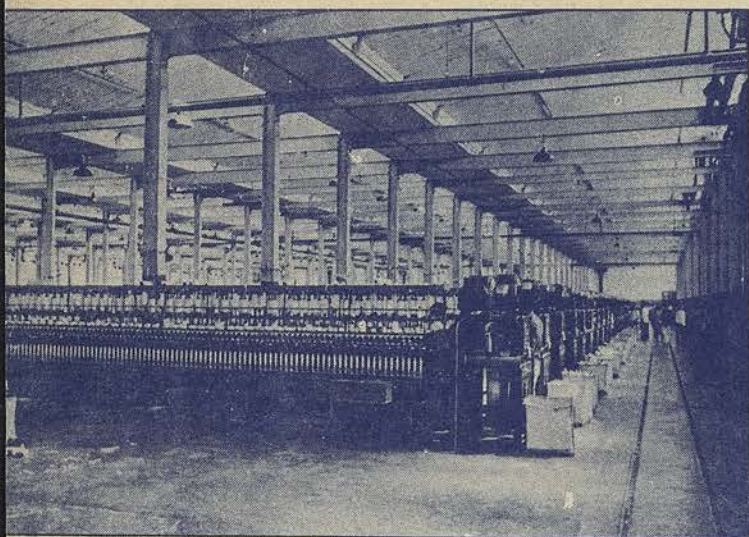
Une filature — Vue d'ensemble



Cardage — Etirage



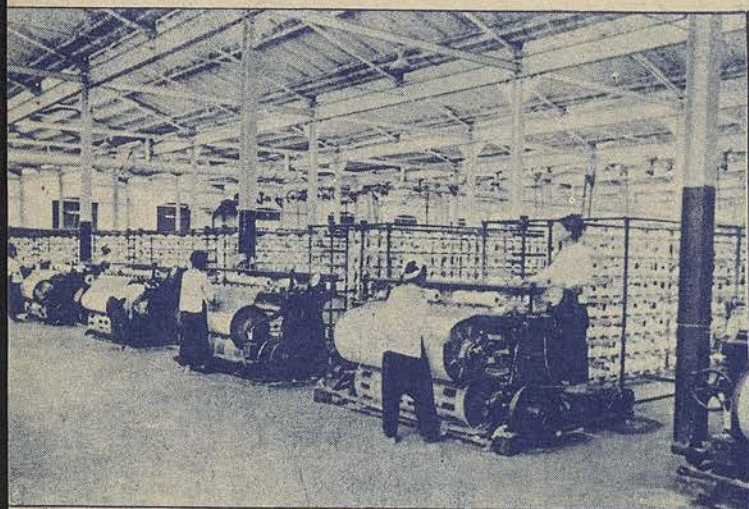
Bancs à broches



"Continus" à filer



Devidoirs



Ourdissoirs

Suivons-le au tissage. Il y arrive en petites bobines allongées ; pour des commodités techniques, il est d'abord débobiné puis passé sur des bobinoirs qui le rangent en grosses bobines plates appelées « fromages ». Le tissage va commencer. Le filé devant servir directement à la chaîne, est placé sur de curieuses machines, les « ourdissoirs », qui le disposent en nappes de fils parallèles. Puis plusieurs nappes sont mises ensemble et encollées. Le reste est l'affaire des tisserands. Dans des salles immenses, où règne le bruit infernal des machines et des navettes constamment lancées, les nappes de chaînes reçoivent la trame qui formera le tissu brut, plus ou moins gros selon le numéro de filé et de fil employé. Le bruit est tel, qu'il est quasiment impossible de parler, ou plutôt de se faire entendre ; aussi les ouvriers annamites ont-ils tranquillement pris une sage habitude : ils se transmettent les ordres ou... leurs impressions en parlant sans se donner la peine d'émettre un son ; l'auditeur comprend à la mimique et aux mouvements des lèvres.

Voici donc le tissu brut sortant des métiers, il n'est pas achevé ; il va passer maintenant dans des machines à calender, à raser, à brosser, et je vois une certaine analogie entre ces traitements et ceux qu'on fait subir au papier à la fin de sa fabrication.

Le tissu ainsi achevé est écru. Il peut être employé tel. Mais il demande, pour certaines utilisations, à être blanchi ou teint. Pour le blanchiment et la teinture, les pièces sont cousues bout à bout, afin de permettre aux machines un travail ininterrompu. Le blanchiment s'effectue en « boyaux », c'est-à-dire que la suite de pièces passe dans les machines sous une forme grossièrement tordue. Au contraire, la teinture exige une présentation à plat. Et l'une des plus curieuses machines de l'établissement est certainement la machine à flamber, qui lèche très rapidement les tissus avec une flamme, ce qui détruit tous les poils qu'ils peuvent encore présenter. La teinture se fait en trois temps : une préparation (d'ordre chimique), la teinture proprement dite, enfin le rinçage. Les machines employées à Nam-dinh pour la teinture sont du système Jigger.

Le blanchiment est une opération plus compliquée qu'on pourrait croire ; sans doute constitue-t-il essentiellement en un traitement à l'hypochlorite (fabriqué à l'usine à partir du sel marin) mais il exige plusieurs manipulations

successives : d'abord un dégomme (on se souvient que les chaînes avaient été encollées) puis un passage à l'autoclave, où il subit une sorte de lessivage sous pression, puis le blanchiment proprement dit, ensuite un acidage, enfin un rinçage copieux. Les tissus teints, eux, passent dans des machines à apprêter, à sécher, à calender enfin, qui leur donnent la tenue et le brillant demandés par la clientèle.

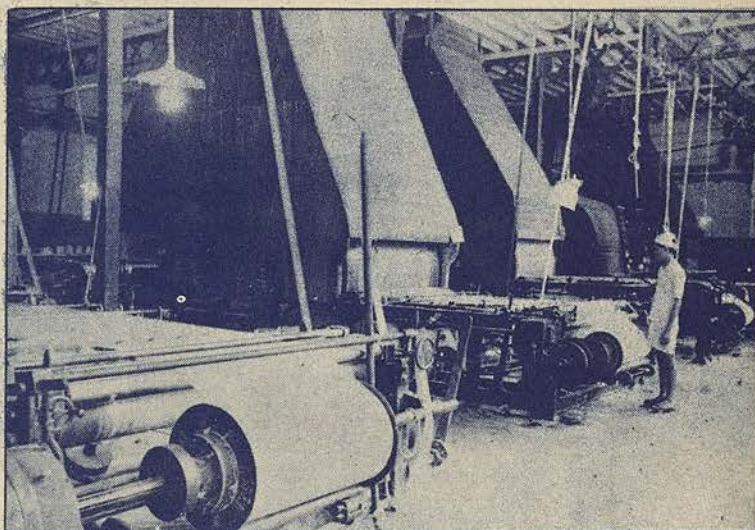
Les filés en écheveaux sont aussi soumis soit au blanchiment soit à la teinture, notamment pour certains usages en bonneterie.

Si, dans les salles de filature, il règne un bruit assourdissant, dans les locaux de blanchiment et de teinture il fait très chaud, d'une chaleur humide assez désagréable ; toutefois, il existe partout dans l'usine un système de ventilation qui rend l'atmosphère respirable même dans ces lieux que leur destination voue plutôt à une atmosphère d'étuve.

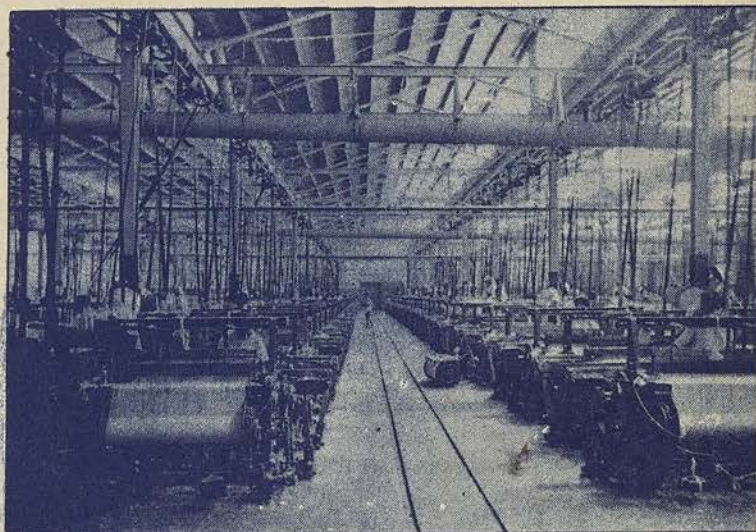
★ ★

Les usines de la Cotonnière à Nam-dinh ont deux fabrications très importantes, en dehors de la production de filés et de tissus : les objets de pansement et les couvertures de coton.

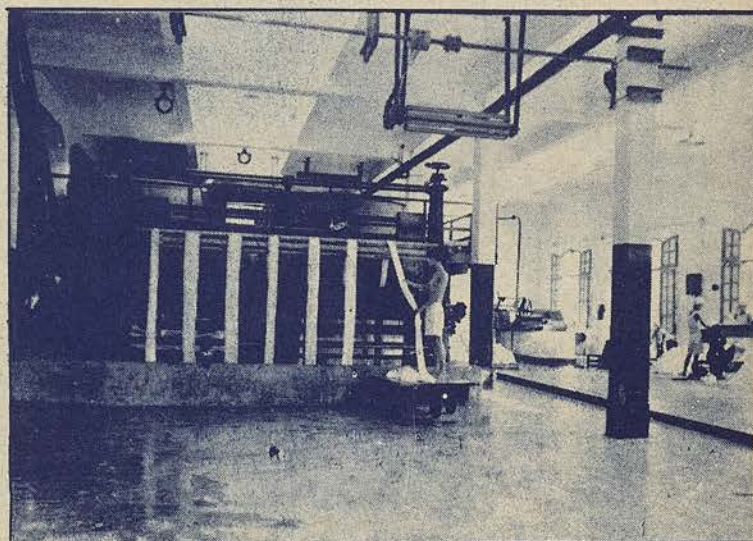
Un cardage spécial, très poussé, donne un coton très pur et très fin, prépare le coton médical, qui doit en outre être très soigneusement blanchi. L'atelier spécial de fabrication de pansements vaut d'être vu : tout est propre et blanc, les murs recouverts de carrelage vernissé ; les ouvriers et ouvrières sont vêtus d'uniformes blancs ; des lavabos sont installés dans la salle même, pour le nettoyage fréquent des mains et des pieds. La fabrication du coton hydrophile est essentiellement faite d'un cardage minutieux et d'un blanchiment impeccable ; après le blanchiment une installation spéciale assure un abondant rinçage, puis un essorage succinct, enfin un séchage parfait dans des tiroirs où passe un courant d'air chaud. L'opération est terminée par la mise en paquets. Une machine opère le pliage-accordéon, d'un mouvement souple et rapide. Quant à la gaze à pansements, le tissu sortant du métier est enroulé en rouleaux de toute la largeur de la pièce, et ces rouleaux sont présentés à une lame circulaire qui les découpe à la longueur voulue ; il n'est plus que d'emballer les rondins ainsi préparés.



Encollage



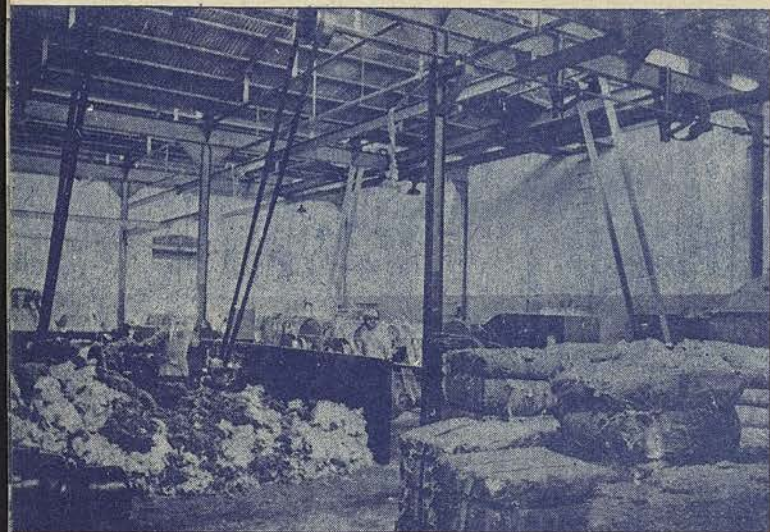
Métiers à tisser



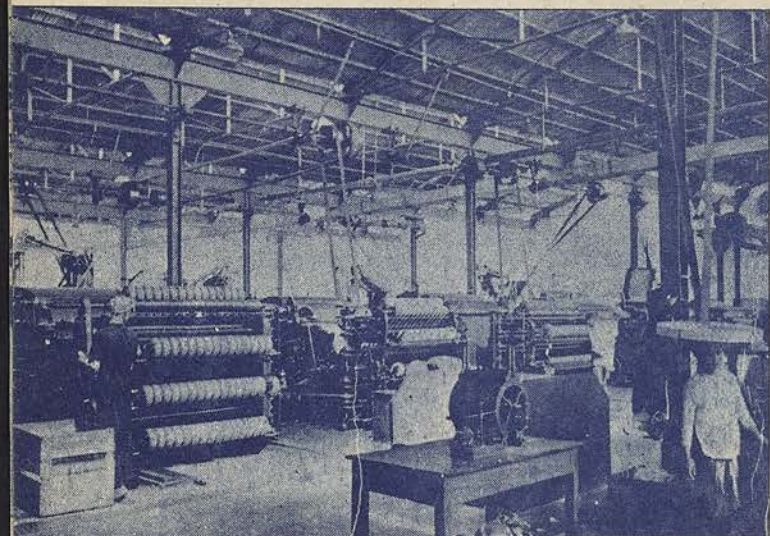
Blanchiment (en boyaux)



Teinture (en écheveaux)



Effilochage (fabrication des couvertures)



Cardage (fabrication des couvertures)

Très importante aussi est la fabrication des couvertures de coton, qui alimente une immense clientèle indigène en objets très bon marché et bien nécessaires. Elle part à peu près uniquement des déchets laissés par le cardage et la préparation des filés. Ces déchets contiennent des impuretés et sont constitués de fibres courtes, inutilisables en filature ; ils sont préalablement soumis à un consciencieux effilochage, destiné à les remettre à l'état de coton brut. Puis ils subissent, mais en plus grossier, les opérations d'étirage et de torsion qu'en feront des filés, destinés à constituer, plus ou moins affinés, chaînes et trames, comme pour un tissu. Des métiers de tisserand, spécialement disposés pour le tissage de cette matière commune, sans finesse, achèvent le travail.

Les couvertures de coton sont écrues, teintées ou ornées de dessins colorés divers. Certains mélanges de déchets spécialement choisis donnent des « chinés » variés. Les rayures bleues, rouges, etc... sont faites sur le métier même, par le changement régulier des navettes. Quant aux impressions, elles sont faites à la main, ou plutôt à la planche et au maillet.

La couverture tissée et teinte ou imprimée n'est pas finie ; elle subit encore un « lainage », qui est un grattage mécanique destiné à lui donner un toucher suffisamment duveteux ; puis un repassage, également mécanique, et l'opération dernière, qui est le festonnage à la machine.

Je donnerai une idée de l'importance de cette industrie d'utilisation des déchets d'une autre fabrication en évoquant des chiffres : les couvertures de coton sont vendues à des prix oscillant, selon la présentation, entre une et deux piastres l'unité. Et à Nam-dinh on en fabrique plus d'un million par an, dont la plus grande partie est vendue sur place, une petite proportion étant exportée sur Madagascar.

Terminons cet exposé par la mention d'ateliers très bien montés, où s'effectuent les travaux et réparations les plus divers : fer, bois, chaudronnerie, électricité. Y sont employés, outre le personnel européen de direction, bon nombre d'ouvriers indigènes spécialistes, aux très bonnes soldes.

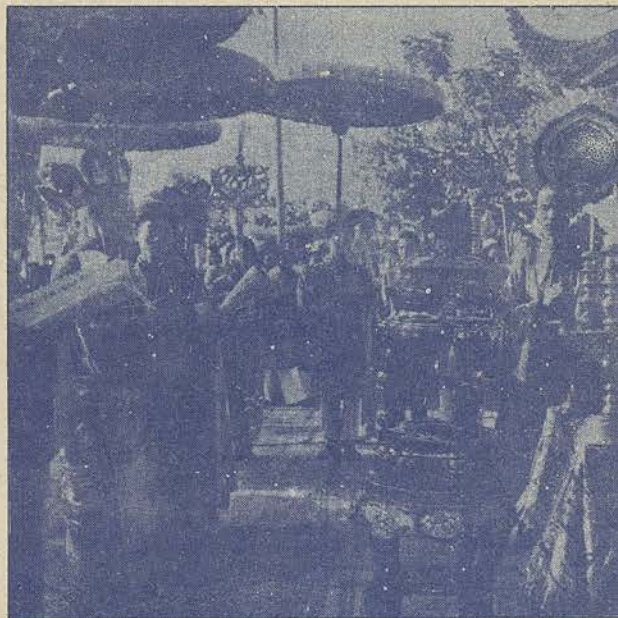
PAUL MUNIER.

(à suivre)

L'Amiral DECOUX à Thai-Binh



Au premier plan l'Amiral DECOUX,
au second plan le Résident Supérieur au
Tonkin GRANDJEAN, le Résident Supérieur GAUTIER
et M. VAVASSEUR, Résident de Thai-Binh



La prière des Bonzes



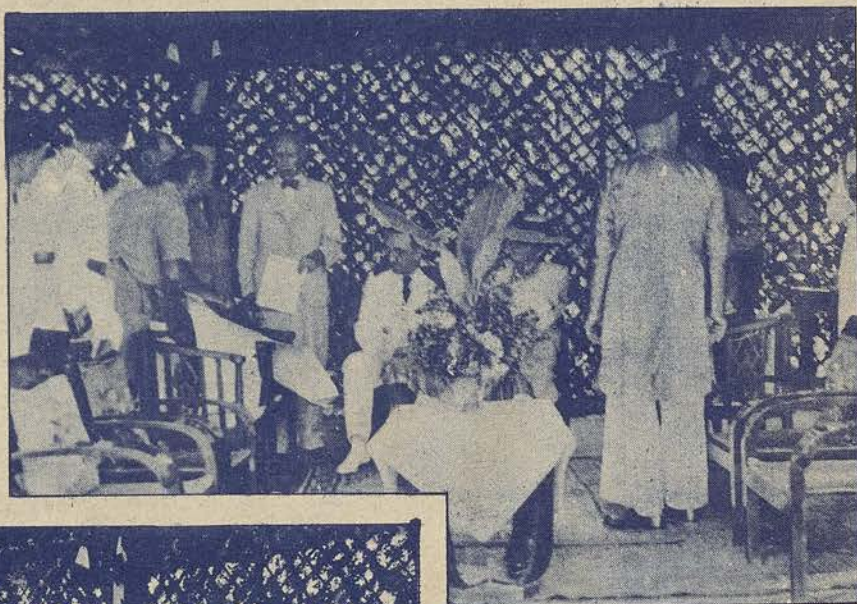
L'Amiral



à Ha



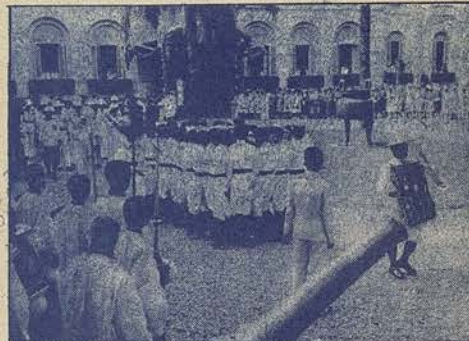
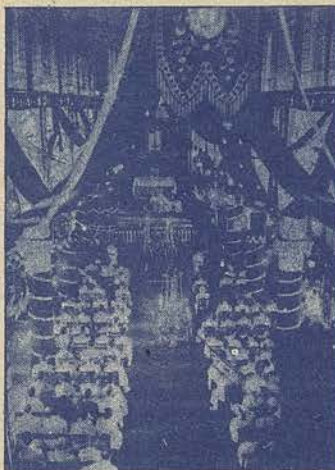
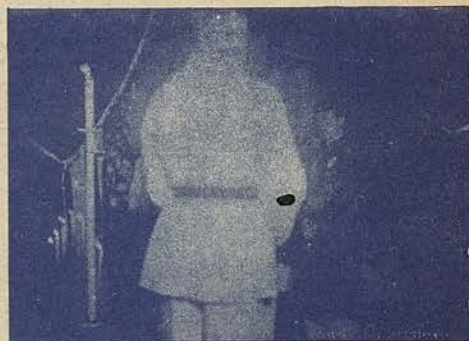
Decoux



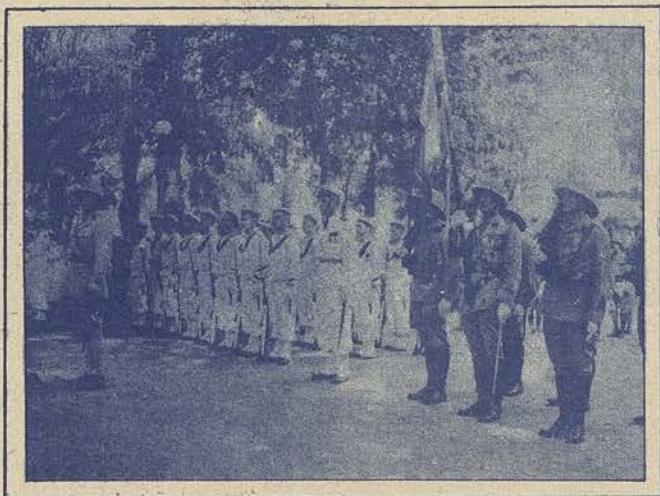
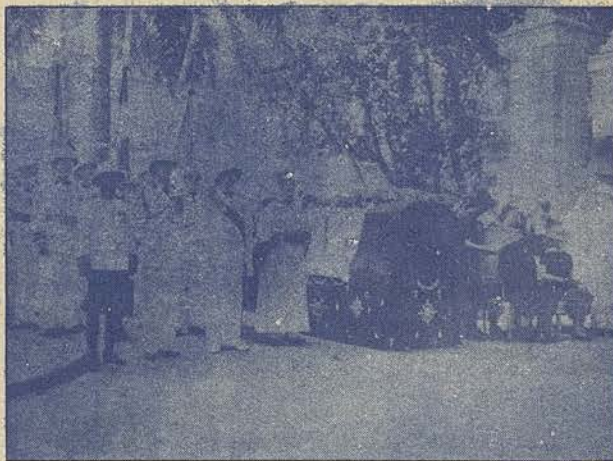
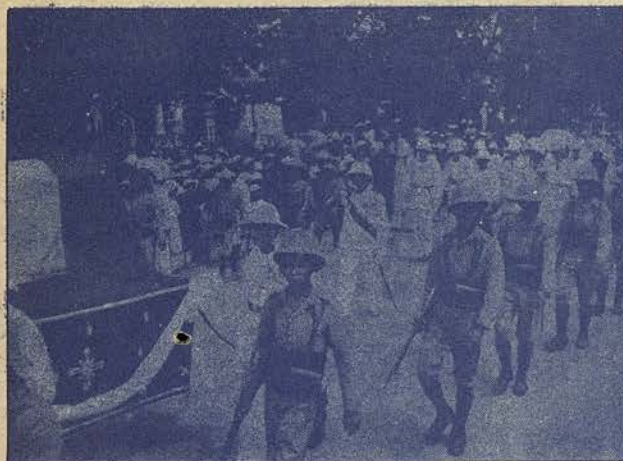
a
tinh



Les obsèques de M. le Résident Supérieur Graffeuil



Les obsèques de M^r le Résident Supérieur Graffeuil



Le Général Dentz

*Haut Commissaire
en Syrie et au Liban
qui vient d'être
nommé
Général d'Armée*



Le Général Dentz, né le 16 décembre 1884 à Roanne, est entré à l'Ecole de Saint-Cyr, à 19 ans. Sorti premier sur 515, il fut affecté comme sous-lieutenant au 4^e Régiment de Zouaves, puis admis à l'Ecole de Guerre en 1908 ; il en sortit breveté d'état-major en 1910.

Au cours de la Grande Guerre, il obtint trois brillantes citations et fut fait Chevalier de la Légion d'honneur en 1916. Nommé chef de bataillon en 1917, il occupa successivement après l'armistice des postes importants à Mayence et à Constantinople. Il partit alors pour le Levant, à l'état-major du haut commandement de la République française en Syrie. Il devait y rester 3 ans, au cours desquels il gagna sa quatrième citation, qui venait récompenser les précieux services qu'il avait rendus comme chef du service de renseignements. Officier de la Légion d'honneur en 1927, il fut détaché avec le grade de colonel, en 1931, au Centre des hautes études militaires.

Général de brigade en 1934, il devait rester sous-chef de l'Etat-Major de l'Armée jusqu'en septembre 1939, date à laquelle il fut nommé Général de Corps d'Armée. C'est avec ce grade qu'il commanda successivement le 15^e C. A., puis le 12^e C. A., la région de Paris et enfin la 15^e Division militaire à Marseille. Commandeur de la Légion d'honneur, le Général Dentz est appelé par ses qualités personnelles ainsi que par sa grande expérience du Levant, à rendre les plus précieux services à sa patrie.



UNE SOIRÉE IMPRÉVUE

par J. ROCHET

L'avion qui, tout récemment, me déposa à Vientiane en repartit quatre heures plus tard. Je n'ai rien du Yankee et Vientiane n'est pas Chicago : je ne réglerai pas en quatre heures d'horloge les petites affaires qui m'amènent ici. L'oiseau d'Air-France est donc reparti sans moi et me revoici laotien pour une huitaine de jours.

Le Laos et moi sommes de vieilles connaissances. Je sais si bien ce que je peux attendre de cet aimable et somnolent compagnon que je m'amuse à imaginer d'avance le programme de mes loisirs quotidiens :

Au quai du Mékong, arpenté chaque soir, j'irai demander quelques-uns de ces splendides couchers de soleil que j'ai, jadis, tant admirés. Les petites rues délicieusement ombragées, où sont allées se cacher les pittoresques maisons laotiennes en fuite devant notre urbanisme, me verront déambuler à petits pas sous la voûte ardente de leurs flamboyants et sous les palmes de leurs cocotiers. Et, bien entendu, je ne manquerai pas d'aller pieusement saluer, dans l'ombre sainte de leurs pagodes, les vieux bouddhas de la cité.

Tel est mon programme. Pas très varié peut-être, mais combien reposant !

★★

L'imprévu vint à moi sous les apparences d'un jeune ami laotien qui, ayant appris mon atterrissage, s'était mis à ma recherche. J'eus plaisir à le retrouver et à faire avec lui — il parle un

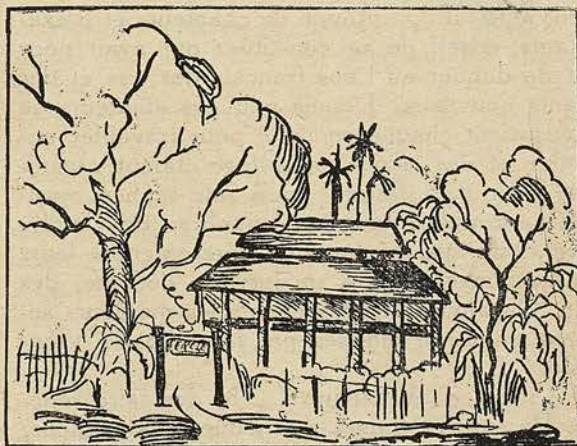
français des plus aisés — un petit tour d'horizon. Notre causerie se termina d'une manière fort aimable : il m'invita à une fête pour le lendemain soir.

Je l'avoue, j'aime les fêtes de ce pays. Je suis resté assez laotien pour faire encore bonne figure dans le plus endiablé des « bouns » (1) et pour me comporter avec dignité — du moins je l'imagine — dans le cérémonial charmant d'un « basi » (2). Allons-y donc pour la fête !...

Le lendemain, d'un pas joyeux, je suivais mon jeune ami.

Il n'y eut point de « boun », il n'y eut point de « basi ». La fête n'était pas une fête.

J'en suis revenu sans bracelets de coton et nulle « phousao » (3) ne me convia à boire en sa compagnie de longues rasades d'alcool. Pour la première fois je suis rentré d'une réunion laotienne les poignets et l'estomac nets.



Mais, fichtre, je ne regrette pas ma soirée : le spectacle qu'il m'a été donné de voir était assez inattendu !

La prétendue fête n'était qu'un repas, un simple petit repas laotien auquel participaient environ soixante-dix convives — tous laotiens sauf votre serviteur — rassemblés par petites tables dans une vaste salle de Cercle.

Tenues des plus variées : pantalons blancs, sampots multicolores, shorts, vestons et dol-



(1) Boun : fête populaire.

(2) Basi : cérémonie religieuse et profane à la fois par laquelle un étranger est « reçu » dans une collectivité laotienne.

(3) Phousao : jeune fille.

mans, cols Dantons et cravates..., mais tout ceci fort net. Quelques « *sins* », quelques corsages éclatants, quelques belles écharpes : une dizaine de jeunes Laotiennes étaient réparties dans la salle.

Le repas prit bien vite un tour des plus animés. Si on mangeait ferme, on bavardait encore davantage et les convives n'eussent pas été de vrais Laotiens si le rire avait tardé à se mettre de la partie. Les propos joyeux fusaient de tous côtés, on s'interpellait d'une table à l'autre ; c'était plaisir de voir s'épanouir sur tous les visages une telle joie de vivre et une si enfantine gaieté. Si la froideur du cadre et la correction un peu gênée du début m'avaient un peu surpris, j'étais maintenant pleinement rassuré : nous étions bien au Laos !

Dans le brouhaha des causeries et des rires mon ami me donna quelques explications. Ce repas était, paraît-il, une innovation ; c'était le premier dîner mensuel du Cercle de Vientiane. Une réunion semblable aurait lieu, dorénavant, le premier mardi de chaque mois. Oh ! rien d'officiel, rien de pompeux ! Un simple repas de camarades auquel un voisin proposa en riant cette devise : ni tenue ni retenue.

On m'apprit aussi que le Cercle de Vientiane s'organisait pour devenir le centre d'un mouvement musical. Un groupe de chanteurs et d'exécutants venait de se constituer qui avait pour but de donner au Laos français des airs et des chants nouveaux. Depuis peu ces amateurs se réunissaient chaque semaine pour travailler ensemble et des leçons de solfège étaient organisées pour eux. Chaque mois une séance musicale rassemblait tous les membres du Cercle, permettant aux créateurs de faire entendre leurs chants nouveaux et à un jury de décerner des prix. On ajouta que les chants les meilleurs seraient en outre diffusés par la radio de Vientiane.

La radio de Vientiane ?... Je dus faire répéter. Ma surprise amusa mes jeunes compagnons. Ils m'apprirent que Vientiane possédait depuis peu un poste émetteur qui, deux fois par semaine, faisait entendre la voix lao dans toute la vallée du Mékong — on me rappela que le fleuve a deux rives — et dans les montagnes du Nord.

Mais il était écrit que j'irais, ce soir-là, d'étonnements en étonnements. Ne me dit-on pas qu'un journal laotien, créé tout récemment, portait dans tout le Laos français des nouvelles du pays et du monde et que, jusqu'au fond des campagnes, on se le passait de mains en mains ? Ne me dit-on pas qu'un mouvement poétique commençait à se dessiner, que des cercles de poètes lao se créaient, que des concours étaient organisés ? Ne me dit-on pas qu'on allait lancer

prochainement dans les campagnes du Laos des petites brochures populaires et des équipes de chanteurs et de conférenciers ?...

Une question me venait aux lèvres. Je n'eus pas à l'exprimer : on me devança. J'appris que sur tous ces projets, sur toutes ces initiatives, sur tous ces efforts naissants planait une grande idée, chère à tous les cœurs : l'idée lao. Radio, journal, musiciens, conférenciers et poètes avaient le même but : sonner le rassemblement autour de la France de toutes les jeunes énergies et de toutes les bonnes volontés pour rendre au pays son unité morale, pour ressusciter l'âme lao.

Avec quel élan, avec quelle conviction mes jeunes voisins de table m'exposaient ce programme d'action ! Le tumulte de la salle m'empêchait de tout comprendre mais des mots arrivaient jusqu'à moi : « faire du Laos une nation, ressusciter la patrie laotienne... »

Je ne pouvais me défendre d'une certaine émotion et même d'un peu d'envie : ces jeunes hommes avaient trouvé un idéal.

★★

Quelques « *chut !* », quelques « *Xao ! Xao !* » provoquent une soudaine accalmie. Un groupe de musiciens s'avance au centre de la salle, se répartit autour d'une table. Le joueur de khène s'installe, l'homme-mandoline gratte ses cordes, deux chanteuses et quelques jeunes gens leur font face, papiers en mains.

Un court silence, quelques notes de khène et le chœur attaque une romance. Elle est aimable et plaintive comme les vieilles chansons du pays lao mais il y passe, par instants, quelques accents d'allure moderne qui sont, ma foi, fort discrètement amenés. Vifs applaudissements.

L'auteur du morceau — un jeune médecin laotien — est invité à faire entendre un autre air de sa composition. Il ne se fait pas prier. Lui-même s'empare du khène, le chœur se rassemble derrière lui et voici que s'élève un chant qui a, par moments, la majesté et l'ampleur d'un hymne. Le succès est général. De tous côtés on réclame une nouvelle audition. Des dîneurs abandonnent leur place pour venir renforcer les chanteurs.

Mon maigre vocabulaire laotien ne me permet pas de m'élever à ces hauteurs poétiques. Je m'informe du sens des paroles. Ce chant est un appel à l'union :

« *Peuple lao, accours !...* »

« *Venez, compatriotes !... Unissons nos forces et nos cœurs...* »

Bientôt la salle entière accompagne le chant dont elle martèle le rythme. Un véritable enthousiasme...

Mais voici qu'à l'autre bout de la salle un convive se lève, prononce quelques mots et, papier en mains, attaque une lecture. Il s'agit d'une mise au point : cet homme est un conférencier inconnu. Il a fait récemment, devant le micro de Radio-lao, une causerie sur le « *boun bang fai* » qui a, lui semble-t-il, soulevé d' injustes critiques. Il va s'en expliquer. Qu'on l'écoute un instant ! Et la salle écoute, très intéressée.

Je dois vous dire que ce « *boun bang fai* » est une fête laotienne à aspects multiples. L'inspiration en est nettement religieuse puisque ce jour-là on commémore à la fois trois révélations : la naissance de Bouddha, l'illumination intérieure de Bouddha et la mort de Bouddha.

Il faut convenir qu'il n'y a pas de plus religieux que cette solennité. Mais voilà, nous sommes au Laos et cette réjouissance triplement sacrée prend ici des aspects sacrament profanes. La coutume veut qu'en cette sainte journée des groupes de danseurs loqueteux, le visage barbouillé de suie, la tête coiffée d'oripeaux, braillent d'incroyables obscénités en dansant des danses épileptiques derrière des pantins étonnamment suggestifs qu'on promène à travers les rues. Si encore ils étaient immobiles ces bonhommes de bois qu'on propose à l'admiration de la foule !... Mais ils sont articulés, les gaillards, et quand on tire sur la ficelle ils se livrent à des pantomimes d'un réalisme implacable.



C'est contre de telles pratiques que s'élève notre lecteur. Il le fait fort académiquement, me dit-on, et son petit speech ne doit pas être exempt d'esprit car il soulève à plusieurs reprises la gaieté et les applaudissements du public.

★★

A peine les derniers bravos se sont-ils apaisés qu'un opposant se lève, les cheveux dressés

comme des dards de hérisson, et réclame la parole. Il défend, lui, le « *boun bang fai* ». Et il le défend avec une chaleur, une vigueur et une telle aisance de paroles et de gestes que ce garçon — il improvise complètement — est certainement un orateur né. Il remporte un beau succès.

A vrai dire l'opposition entre les deux thèses en présence ne paraît pas irréductible et un jeune convive le fait remarquer. Les deux orateurs sont d'accord pour estimer que les réjouissances par trop profanes — et surtout les démonstrations de pantins à reins articulés — sont déplacées en un jour de triple révélation. Mais il faut croire qu'il y a encore désaccord sur quelques points de détail car les deux champions se dressent à tour de rôle et, correcte mais ardente, la joute oratoire se poursuit.

L'auditoire suit avec passion. Et comment ne s'intéresserait-il pas à ce débat ? Ce ne sont pas seulement deux hommes qui sont aux prises mais deux des réalités les plus puissantes de la nature laotienne : son avidité de plaisirs et son instinct profondément, essentiellement religieux.

Le débat risquait de se prolonger. Une autorité morale indiscutée y vint aimablement mettre un terme. En quelques mots le prince Phetsarath résuma la question, rectifia quelques erreurs historiques et, ayant, aux applaudissements de tous, félicité les deux orateurs, déclara la discussion close.

A grands cris on redemanda les musiciens. On voulait l'hymne, encore l'hymne. J'en profitai pour me retirer.

Sur le seuil je m'arrêtai un instant et contemplai la salle. Dès les premiers accords des instruments le public s'était tu, recueilli. Mais il faut croire que le feu de l'éloquence était encore mal éteint car soudain, là-bas, à l'autre bout de la salle, ne voilà-t-il pas qu'il se rallume ?... Comme mu par un déclic — sans doute un argument foudroyant tardivement découvert — l'orateur populaire se dresse, plus hérissé que jamais. Trop tard !... Les chanteurs viennent d'attaquer et des volontaires les renforcent. Les premiers accents de l'hymne submergent l'ultime flambée d'éloquence. L'orateur, nullement décontenancé, prend son parti en riant. Pour se venger du chant vainqueur il en battra lui-même la mesure...

★★

Dehors la nuit était douce et scintillait d'étoiles. Je me laissai tenter par une petite promenade. Quand je parvins au boulevard circulaire des bouffées d'hymne me poursuivaient encore : « *Peuple lao accours !...* ». Nos chanteurs étaient vraiment déchaînés ce soir. Ah ! j'étais

loin des bracelets de coton, des agenouillements et des coupes fleuries des *basi* ! J'étais loin du vieux Laos !...

Certes, je le savais, ce vieux Laos aimable et résigné était encore intact, mais, à côté de lui, un jeune Laos ardent était en train de naître et se tournait résolument vers la vie. En y réfléchissant je trouvais cela logique, naturel, inévitable. Et cependant j'en demeurais étonné comme d'une révélation.

« Unité morale, âme nationale, résurrection de la patrie lao... ». Ces mots que je venais d'entendre lancer avec tant de foi vibraient à mes oreilles. Oh ! ils n'étaient pas tout à fait nouveaux pour moi. Au cours de causeries j'avais parfois entendu de vieux Laotiens les prononcer eux aussi. Mais ils parlaient de ces choses en regardant vers le passé et la voix chargée de vains regrets. Ils en parlaient comme de

souvenirs lointains perdus dans la brume des siècles... Et je venais de contempler une salle de jeunes hommes confiants et enthousiastes qui avaient résolu de faire du rêve de leurs aïeux une vivante réalité.

Ma promenade m'avait entraîné jusqu'à la pagode du Prakéo. Devant elle, dans la nuit, la statue de Pavie, se profilant sur le ciel étoilé, semblait monter la garde. Pavie !... L'apôtre, le créateur du Laos français !... Que penserait-il, me demandais-je, si, du haut de son piédestal, l'homme au grand chapeau pouvait contempler cette éclosion de patriotisme lao ?... A n'en pas douter il en tressaillerait d'allégresse. Oui, il lui serait doux de voir s'achever, se couronner son œuvre. Il lui serait doux de voir ressusciter ce pays qu'il avait tant aimé et que, par lui, la France avait sauvé.

J. ROCHET.

LA SEMAINE...

... EN FRANCE

Nous rangerons parmi les activités métropolitaines les événements de Syrie et du Liban.

Les prodromes. On les connaît : cela commença par une série de nouvelles tendancieuses. L'insistance avec laquelle furent répandues les fausses nouvelles, dont la dernière était que Damas était occupée par les troupes allemandes, révélait une campagne de propagande organisée. Le Foreign-Office cherchait visiblement, pour l'étranger, à préparer l'opinion à des opérations que l'on s'efforçait en quelque sorte à justifier par avance.

C'est en partant de suppositions toutes gratuites que le *Times* exprime le vœu d'une action militaire. Une action offensive arrive ainsi à passer aux yeux des Anglais comme une simple mesure de précaution.

La radio anglaise renchérissant laissait entendre dès le 4 juin que « de graves événements allaient se dérouler incessamment ».

Ainsi crée-t-on une atmosphère internationale.

L'Attaque contre la Syrie

Elle était la conséquence normale, logique, d'un prélude aussi bien orchestré, malgré les démentis de la radio française, tandis que la radio américaine qui se contente de noter les faits constate, non sans objectivité que « tout semble indiquer un plan d'attaque britannique ».

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans le menu. C'est affaire de la presse quotidienne et non d'une revue. Il est cependant une chronologie à respecter dans la théorie innombrable des faits parfois contradictoires présentés par la radio mondiale.

C'est dimanche 8 juin à 2 heures, que les forces britanniques ont déclenché une attaque venant de Palestine. C'est au Sud du Djebel Druse qu'elles ont pénétré en territoire syrien. On sait que l'Etat-Major impérial a mis en avant des forces françaises dissidentes ; fait jugé avec une grande sévérité par la France où l'on « considère que la Grande-Bretagne a une responsabilité considérable en obligeant des Français à se battre contre des Français. Jusqu'à présent, tout en considérant comme des rebelles les quelques milliers de soldats qui étaient passés à la dissidence, la France n'avait pas pris l'initiative d'opérations agressives. C'est donc le commandement anglais qui aura décidé de cette lutte fratricide ».

Aucun élément de fait ne justifiait, est-il besoin d'insister, l'initiative britannique.

La France, devant cette agression inqualifiable, affirmait au monde sa volonté de défendre son Empire « jusqu'à la dernière limite de ses possibilités ».

L'attaque a été effectuée en trois endroits :

1° Par la route côtière qui longe la mer et conduit vers Beyrouth par Tyr et Sidon ; attaque appuyée par engins blindés, aviation, et une très forte escadre anglaise concentrée au Sud de Tyr ;

2° Par le seuil de Merdjayoun, importante position stratégique de passage entre la dépression centrale palestinienne et la plaine de Bekaa ;

3° Par les pentes du Djebel Druse, en direction de Damas ; attaque appuyée ici encore par de forts contingents blindés et motorisés.

Tel a été en gros le processus de l'attaque anglaise du 8 juin 1941.

Les résultats au 14 Juin 1941

Ils sont dans l'ensemble favorables à la France malgré une infériorité notoire en matériel de guerre terrestre,

en avions ; malgré le pilonnage continu des positions françaises par les obus lourds de 900 kilogrammes de l'escadre anglaise concentrée au Sud de Tyr.

On peut faire brièvement et objectivement le bilan de cette semaine de combats pendant laquelle rien d'essentiel, côté français, n'a été perdu.

1^o Les Australiens, malgré de puissants moyens blindés mis en jeu, sont toujours arrêtés devant Saïda sur la route de Beyrouth, malgré un appui considérable et constant apporté par les canons de l'escadre de la Méditerranée. Saïda a été pris par les Anglais puis repris ;

2^o Sur le chemin de Damas, les Britanniques et Gaulloises sont arrêtés depuis quatre jours devant Kissoué à 20 kilomètres de la capitale syrienne ;

3^o Dans le secteur central, plaine de Bekaa où passent toutes les communications ferroviaires, routières et aériennes, les Canadiens sont également contenus.

Quand on songe que la Syrie est, à l'heure où nous écrivons ces lignes, coupée de la Métropole et de tout ravitaillement en matériel lourd et en munitions, on ne peut s'empêcher d'admirer l'héroïsme quotidiennement déployé depuis sept jours par l'armée du général Dentz pour résister aux attaques conjuguées de l'aviation de la Marine et des engins blindés terrestres.

Message du Maréchal Pétain

Le Chef de l'Etat l'avait adressé le jour même de l'attaque. Nous en extrayons l'essentiel : « Cette attaque est menée comme à Dakar, par des Français placés sous le drapeau de la dissidence. Soutenus par des forces impériales britanniques, ils n'hésitent pas à verser le sang de leurs frères, qui défendent l'unité de l'Empire et la souveraineté française.

« A la douleur que lui cause cette constatation la France, fidèle à ses déclarations, peut, en toute certitude, opposer la fierté de n'avoir pas, la première, porté les armes contre son ancienne alliée, pas plus aujourd'hui que naguère à Mers-El-Kébir, à Sfax ou à Dakar.

« La ruse a précédé la violence. Depuis plusieurs jours en effet, la propagande qui forgeait le prétexte d'une agression, prétendait que des troupes allemandes débarquaient en grand nombre dans nos ports du Levant et que la France se préparait à livrer à l'Allemagne les territoires dont la défense vous est confiée.

« Vous qui êtes sur place, vous savez que tout cela est faux. Vous savez que quelques avions qui avaient fait escale sur nos territoires ont aujourd'hui quitté la Syrie à l'exception de trois ou quatre hors d'état de voler. Vous savez qu'il n'y a pas un soldat allemand ni en Syrie, ni au Liban.

« Vous êtes donc l'objet d'une agression profondément injuste, devant laquelle notre conscience se révolte.

« C'est aujourd'hui seulement que la souveraineté française au Levant est pour la première fois menacée.

« Vous pouvez m'en croire. Votre haut commissaire vous l'a déjà dit, je vous le répète.

« Vous combattez pour une cause juste, celle de l'intégrité des territoires dont l'histoire a légué la charge à la Patrie.

« Vous saurez le défendre, nos vœux et ceux de la France entière vous accompagnent. »

Réactions internationales

Budapest note avec sympathie : Une fois de plus, l'Angleterre se sert d'un faux prétexte pour engager une opération militaire sur le dos de la France ».

New-York, tout en prenant un intérêt particulier, n'insiste pas sur l'importance de ce nouveau théâtre d'opérations. Il souligne par contre l'importance du combat pour le prestige britannique, qui souffrirait sérieusement en cas d'échec devant le monde arabe.

Lausanne écrit : « Le message adressé par le Maréchal Pétain aux Français du Levant est catégorique. Il

sonne clair. On comprend l'indignation du peuple français ».

Washington — 9 juin, émission française — montre indiscutablement de l'embarras, ayant formellement condamné l'agression, pour justifier la présence du matériel de guerre américain utilisé par les Anglais en Syrie.

Berlin considère qu'il s'agit d'une nouvelle « perfidie anglaise », (Arip, 10 juin) et d'une action compensatrice de la perte de la Crète.

Londres : « Les éléments australiens rendent hommage aux qualités guerrières des soldats français ».

Rome dit : « L'attaque déclenchée par l'Angleterre contre la Syrie est suivie avec le plus vif intérêt. On ne doute pas à Sofia de l'issue de cette nouvelle tentative britannique contre son ancienne alliée et on souligne qu'un pareil geste ne représente qu'une autre preuve de la tragique situation de l'Empire britannique... ».

Nous croyons avoir fait un résumé aussi fidèle que possible de la dure bataille qui se déroule depuis sept jours en Syrie. Il n'est pas de plus douloureux conflit que celui qui oppose non seulement deux anciens alliés, mais encore des Français. Nous terminerons ce chapitre de Syrie sur lequel nous nous sommes à dessein étendus par cette parole du général Hunzinger destinée au Proche-Orient : « Amis Libanais et Syriens, quelle que soit l'issue de cet odieux combat, vous saurez lui rester fidèles ». C'est de la France qu'il s'agit.

Le discours de l'Amiral Darlan

Nous devons faire une place à part, parmi les événements survenus au cours de la semaine en France, au discours du 10 juin. Il fait le point d'une politique, il est destiné à créer un « climat ». Ici encore il est nécessaire d'en reproduire l'essentiel... « L'heure n'est pas venue des disputes stériles et des critiques acerbes contre le gouvernement. L'heure est à la discipline et à l'union. La défaite engendre toujours le malheur et c'est une tradition française de rendre le gouvernement responsable des malheurs du peuple.

« Nos misères présentes, nous les devons au régime qui nous a conduits à la défaite : lui est responsable et non le gouvernement du Maréchal qui, héritier d'une situation désastreuse s'efforce de remédier aux maux, dont vous souffrez et d'en réduire la durée. Il lui faut pour réussir, du courage, la ténacité, de l'abnégation et l'appui de la Nation. Si la Nation ne veut pas le comprendre, elle périra.

...« Il est bon de vous rappeler que l'armistice n'est pas la paix. Il n'est qu'une suspension des hostilités dans des conditions fixées par le vainqueur et acceptées par le vaincu. Il peut être dénoncé unilatéralement par le vainqueur. Pour la France, ne pas appliquer loyalement l'armistice et donner de ce fait motif au vainqueur de le dénoncer équivaldrait à un suicide pour elle et son Empire.

« Appliquer l'armistice sans essayer d'en atténuer les conditions c'est maintenir l'état de choses dont vous souffrez en ce moment.

« L'armistice étant un acte signé par l'Allemagne et par nous, si nous voulons le modifier, il faut négocier avec l'Allemagne.

« Le Maréchal m'a chargé de cette négociation, il en approuve les développements. Pourquoi, dites-vous, les Allemands étant vainqueurs, acceptent-ils de négocier ? Parce que l'Allemagne ayant le dessein de reconstruire l'Europe sait quelle ne pourra le faire utilement que si les diverses Nations européennes appelées à participer à cette reconstruction le font de plein gré. Aussi domine-t-elle sa victoire, pour nous permettre de dominer notre défaite.

« Sachons donc la dominer et penser à la France de demain.

« Croyez-vous par exemple que l'armée d'occupation accepterait de diminuer les réquisitions et les prélèvements.

ments si elle avait le sentiment d'une hostilité persistante de notre part ?

« Croyez-vous que nos prisonniers nous seraient rendus par l'Allemagne si elle avait la sensation qu'en agissant ainsi, elle devrait grossir le nombre de ses ennemis ? »

« Croyez-vous que nos agriculteurs chassés de leurs fermes pourrissent y retourner si les Allemands ont l'impression que la France reste l'ennemie héréditaire ? »

« Ces quelques exemples suffiront, je pense, pour vous faire comprendre la nécessité des négociations que je poursuis sur l'ordre du Maréchal depuis plusieurs semaines pour améliorer notre situation présente. »

« C'est la première tâche du gouvernement. La deuxième est la préparation de la paix. La troisième est de préparer l'avenir de la France dans une nouvelle Europe. »

L'accueil fait par la presse de France et du Monde indique la faveur considérable qui a accueilli paroles d'un patriotisme aussi élevé et d'un réalisme évident. Il doit rallier tous les Français qui se laissaient encore aller à de trompeuses illusions ou bien obéissent aux mots d'ordre de la propagande dissidente habilement exploitée en sourdine par les militants communistes.

De l'effort de ces paroles, nous en augurons le plus grand bien.

Nouvelles lois sur les Juifs

Nous mentionnerons encore les lois que M. Xavier Vallat, commissaire aux questions juives, a annoncées. Elles sont destinées à compléter et remplacer celle du 3 octobre 1940.

La première étend l'interdiction aux professions de banquier, changeur, démarcheur, marchand de biens, agents immobiliers et courtiers, commissionnaires, prêteurs sur gages.

D'autre part, le nombre des Juifs avocats et médecins ne devra pas dépasser 2 % du chiffre des Aryens, tandis que celui des étudiants est réduit à 1 %.

... DANS LE MONDE

Aux Etats-Unis d'Amérique

De Détroit nous parvient, via France, le radio suivant : « La Société Ford annonce que le gouvernement lui a demandé de tripler la production des moteurs d'avions avant même que cette production n'ait commencé. Elle termine actuellement la construction d'une usine pour la fabrication de moteurs Pratt and Whitney de 2.000 CV ». La production prévue pour la fin du mois, prévoit quinze moteurs par jour.

Il se trouve cependant que la presse turque élève des doutes sur la valeur réelle de l'aide américaine. « On note, dit-on, une tendance très nette à critiquer la lenteur de l'aide américaine à l'Angleterre. Certains vont même plus loin et accusent l'Amérique d'être en partie la cause de la prolongation de la guerre tout court (Arip, 9 juin). »

New-York annonce dans ce chapitre d'aide à la Grande-Bretagne que le second des trois Clippers cédés a été transporté le 8 juin à la Guardia Field. Est-ce seulement trois qu'il faut vraiment à Londres pour balancer la puissance de la Luftwaffe ?

Reconnaissons que Washington est résolument optimiste en indiquant que la production d'avions en mai s'élève à 1.334 appareils. Le pourcentage cédé à l'Angleterre n'est pas indiqué. Au regard de la production aéronautique du Reich évalué au minimum à 3.000 appareils par mois, il semble que l'aide sollicitée par les Anglais soit encore très loin du compte.

Quoi qu'il en soit, les U. S. A. sont à présent transformés en une immense usine de production de matériel de guerre. Cette production ne va pas du reste sans incidents, témoin l'occupation de l'usine d'Inglewood le

8 juin à la suite de bagarres entre travailleurs et grévistes.

Personne ne doute évidemment des possibilités industrielles des Etats-Unis. Mais ce que l'on ignore exactement c'est le moment où ces possibilités pourront rendre leur plein effet. Nous saisissons parfaitement la confiance du colonel Knox quand il affirme : « Nous devons créer la plus grande puissance navale du monde, en même temps qu'une aviation qui nous rende invincibles ». Il reste à transformer cette affirmation en réalité. Ce qui ne manque pas de laisser sceptiques certains experts japonais.

La guerre

Pendant ce temps la guerre suit son cours. Avec une sorte de pause dans le ciel européen. Nous n'assistons plus à ces bombardements massifs, destructeurs et spectaculaires. Accord tacite ou essoufflement des deux aviations ? Nous ne saurions l'affirmer.

Par contre, les hécatombes de navires continuent de part et d'autre. Il n'est de jour où 25 à 30.000 tonnes n'aillent au fond de la mer par l'effet des torpilles aériennes ou sous-marines. Non seulement les marchands mais aussi les navires de bataille.

Berlin annonce en effet avoir torpillé le *Malaya* le 12 juin. Torpillé, il est vrai, ne veut pas dire coulé. Le *Malaya* déplace 31.100 tonnes, marche à 25 nœuds malgré ses vingt-six ans d'âge. Refondu à plusieurs reprises, il possède la même artillerie que le *Bismarck*, mais une protection sensiblement inférieure.

Riposte immédiate, l'Amirauté a annoncé que le *Deutschland* avait été atteint par une torpille aérienne au large des côtes de Norvège. Ce navire est, on le sait, du type 13.000 tonnes, pourvu de six canons de 280. Il a huit ans d'âge à peine.

En Afrique, les opérations de nettoyage dans les possessions italiennes progressent lentement. Devant Tobrouk aussi on peut noter une accalmie coupée d'incidents et de bombardements sans grande importance. Notons toutefois que Alexandrie et Haïffa ont été à nouveau durement bombardés le 12 juin par les escadres de la Luftwaffe.

Un événement marin et international important est constitué par la perte du *Robin-Moore*, bateau américain coulé le 21 mai à 6 heures du matin. D'après les dernières nouvelles, le Gouvernement des Etats-Unis préparerait l'envoi d'une note extrêmement énergique à Berlin. Est-ce pour créer aussi le climat nécessaire à l'envoi de cette note que Washington a décidé le 14 courant de geler les avoirs italo-allemands, soit 200 millions d'U. S. dollars. Nul ne peut encore se prononcer. Mais il y a lieu de craindre des représailles adverses sur une échelle bien plus considérable puisque les capitaux américains en Allemagne sont infiniment plus importants.

Dans le chapitre de la guerre, notons à titre documentaire la résolution suivante adoptée le 12 juin au cours de la réunion de M. Churchill et des représentants des Dominions et des pays alliés :

« Les gouvernements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et les gouvernements de la Belgique, de la Tchécoslovaquie, de la Grèce, du Luxembourg, de la Hollande, de la Norvège, de la Pologne, de la Yougoslavie, qui se sont engagés ensemble à lutter contre l'oppression sont résolus :

« 1° A continuer la lutte contre l'agression allemande et italienne jusqu'à la victoire finale et s'aideront mutuellement dans leur lutte jusqu'à la limite de leurs possibilités respectives ;

« 2° Ils déclarent qu'il ne pourra exister de règlement de paix et de prospérité tant que des peuples libres seront soumis à l'Allemagne ou ses associés ou qu'ils vivront sous menace de cette commission ;

« 3^o Que la seule base réelle d'une paix durable est la coopération des peuples libres d'un monde dans lequel, libérés de la menace d'une agression, tous pourront jouir de la sécurité économique et sociale et qu'ils sont résolus à travailler ensemble et avec les autres peuples libres, dans la guerre et dans la paix pour atteindre ce but. »

... EN EXTRÊME-ORIENT

Une épreuve de force commencée depuis neuf mois environ entre le Japon d'une part et les Indes Néerlandaises — lisez l'Amérique — d'autre part, approche de son terme. Tout compromis est impossible, dit Tokyo, cependant qu'à Washington est extrêmement attentif au déroulement des événements. Toutefois bien que l'atmosphère soit plus tendue, il ne semble pas que le ton adopté par Tokyo soit absolument comminatoire, malgré l'annonce d'un départ possible des ressortissants japonais de Java et Sumatra.

La semaine qui va suivre verra sans doute la poursuite des négociations sur de nouvelles bases, telle est l'impression qui prédomine.

... EN INDOCHINE

Le rétablissement des relations normales avec la Thaïlande s'est traduit par la reprise du *trafic sur le Mékong* par les services de la Société des Transports Fluviaux du Laos (Savannakhet-Vientiane) et Thit Pau (Vientiane-Luangprabang-Houeisai). De cela, nous ne pouvons que nous réjouir pour nos compatriotes du Laos qui sont, depuis les incidents de frontière, les plus à plaindre sous le rapport des communications postales.

Les *écoles de village* du Tonkin constituent un effort intéressant dans la lutte contre l'analphabétisme. La formule d'une école dans chaque village est la bonne. Ces écoles auront pour but de fournir à tous les enfants de la campagne tonkinoise les connaissances rudimentaires dont peuvent avoir besoin les paysans ou artisans destinés à rester toute leur vie dans leur village. De même, l'horaire journalier s'adaptera étroitement au rythme de la vie dans chaque village afin que tout en fréquentant l'école, les élèves puissent continuer à aider leurs parents dans les travaux des champs. L'école villageoise se trouvera ainsi solidement « racinée » dans le village et se présentera comme faisant corps avec la récente réorganisation de la commune annamite du Tonkin.

Le séjour dans le Sud du Gouverneur Général

Après un court séjour à Phnom-penh où il était arrivé directement de Hanoi par avion d'Air-France, M. le Vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, est arrivé par avion le 6 juin à Saigon, venant de Phnom-penh. Le Chef de l'Union était accompagné de M^{me} Decoux, du Résident Supérieur Gauthier, de MM. Sylvestre de Sacy et de Trégomain.

Après quelques journées à Saigon, le Gouverneur Général s'est rendu à Dalat où il a, en particulier, visité dans la matinée du 12 juin en compagnie de M. Patau, Résident-Maire de Dalat et Vally, Chef du cantonnement forestier, quelques-uns des travaux de reboisement actuellement en cours dans la région de Dalat.

Du 23 au 29 Juin 1941 Ecoutez à Radio - Saigon

Lundi 23. — 19 h. 45 : Causerie ; — 20 h. 15 : La semaine de Radio-Saigon ; — 20 h. 18 : *Un voyage à la Martinique* ; — 20 h. 45 : *Fantaisie sur Paris*, par Jack Hélian ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Vos disques préférés.

Mardi 24. — 19 h. 45 : *Entretiens littéraires*, par Charles et Juliane Cerighelli ; — 20 h. 15 : Claude Debussy et la musique moderne française ; — 21 heures : Chansons de marins ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Notre cours d'annamite, série A.

Mercredi 25. — 19 h. 45 : Pour les enfants : quelques jolies chansons ; — 20 h. 15 : *La dame blanche* de Collalto, conte vénitien du XIII^e siècle (fantaisie radiophonique) ; — 21 heures à 21 h. 30 : Avec les amuseurs : Ray Ventura, Jo Bouillon, Fred Adison.

Jeudi 26. — 19 h. 45 : *Elégie*, de Gabriel Fauré ; — 19 h. 55 : « Ce dont on parle... » ; — 20 heures : Informations ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 : Théâtre : *La lettre*, de Somerset Maugham.

Vendredi 27. — 19 h. 45 : Causerie ; — 20 h. 15 : Une demi-heure avec Jacques Dalcroze ; — 20 h. 45 : Le quart d'heure des amateurs ; — 21 heures : Musique légère ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Notre cours d'annamite, série B (débutants).

Samedi 28. — 19 h. 45 : Causerie ; — 20 h. 15 : Musique de danse ; — 21 heures à 21 h. 30 : *Concerto pour piano et orchestre*, de Reynaldo Hahn.

Dimanche 29. — 19 h. 45 : Causerie ; — 20 h. 07 : La semaine dans le Monde ; — 20 h. 20 à 21 h. 30 : Le théâtre de Richard Wagner.

NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS...

Naissances.

COCHINCHINE

— GILBERT-ALEXANDRE, fils de M^{me} et M. Henry, répétiteur au Lycée Chasseloup-Laubat (9 juin 1941).

— PIERRE-GEORGES-ANDRÉ, fils de M^{me} et M. Le Cerf, Infanterie coloniale.

— PIERRE-ROGER-FRANÇOIS, fils de M^{me} et M. Bertin, inspecteur principal de la Sûreté.

— MICHEL-JACQUES, fils de M^{me} et M. Antoni.

— JEAN-ALBERT, fils de M^{me} et M. Nguyễn-huy-Thanh, membre français du Conseil de Province à Bentré.

TONKIN

— JEANNE-PIERRE-MAURICE-ALBERT, fils de M^{me} et M. Louis Klein, lieutenant d'Infanterie coloniale (4 juin 1941).

— JEAN-MARIE-WILLIAM-ALBIN, fils de M^{me} et M. Hippolyte Baron, sous-lieutenant de réserve (5 juin 1941).

— MICHÈLE-CLAUDEN, fille de M^{me} et M. Jacques Germé, maréchal des logis (7 juin 1941).

— JOSEL-BAPTISTE, premier jumeau, JACQUES-FERNAND, second jumeau, fils de M^{me} et M. Eugène Soret, des Services pénitentiers de l'Indochine (8 juin 1941).

— IRÈNE-ANNE-LÉONNE, fille de M^{me} et M. Léon Valentin, sergent-chef infirmier (8 juin 1941).

— PAUL-PATRICK-MICHEL, fils de M^{me} et M. François Gide, médecin-lieutenant des Troupes coloniales (9 juin 1941).

— MONIQUE-ANTONIA-MARIE, fille de M^{me} et M. Henri-Prospér Gallais, chef de dépôt à la Compagnie des Chemins de fer du Yunnan (9 juin 1941).

Prochains mariages.

COCHINCHINE

— M. BERTRAND HENRY, ingénieur à la *Bienhoa Industrielle et Forestière*, avec M^{me} MARIE-THÉRÈSE TRAN.

— M. ANDRÉ LAFON, des Etablissements Poinard et Veyret, avec M^{lle} DENISE PUECH.

TONKIN

— M. LOUIS LAVOCAT-DUBOIS, commerçant, avec M^{lle} PHAN-TIEN.

— M. MICHEL-THÉODORE BÉDIER, agent d'affaires, avec M^{lle} RENÉE CHANJOU, téléphoniste des P. T. T.

Décès.

ANNAM

— M. NGUYEN-NHA, Artillerie coloniale à Hué (8 juin 1941).

COCHINCHINE

— M. NGUYEN-THE-XUONG, Directeur du *Grand Atelier* à Gia-dinh.

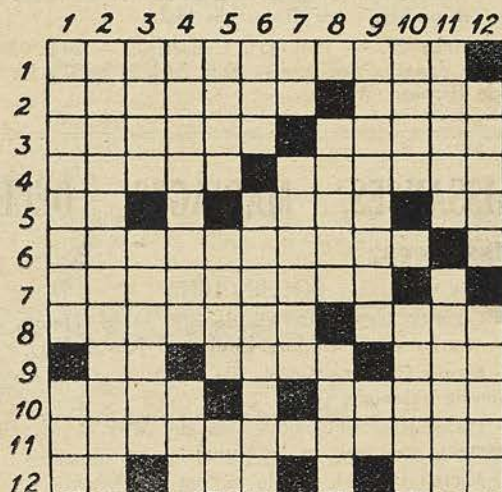
— M^{me} YVONNE BERTIN, épouse de M. Gaston Bertin, inspecteur du Service de la Sûreté (6 juin 1941).

— M. NGUYEN-VAN-MINH, mère de M. Thiêu, rédacteur du *Chaudoc* (7 juin 1941).

TONKIN

— M^{me} DANG-VAN-DAT, mère de M. Thiêu, rédacteur du *Tin-Moi* (10 juin 1941).

MOTS CROISÉS N° 31



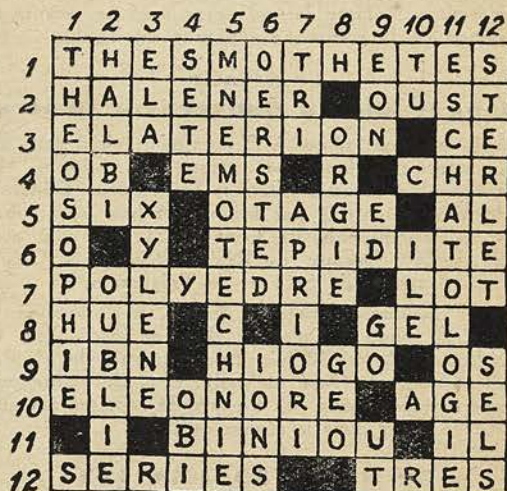
31. — Horizontalement.

1. — Suc extrait de diverses espèces de laitues.
2. — Qui ont la couleur de l'ivoire — Confédération de villes berbères du Sahara.
3. — Vent — Doux.
4. — Provoque les coliques de misère — Appuya contre.
5. — Interjection — D'une expression signifiant : à grand fracas — Conjonction.
6. — Séparations.
7. — Une des trois vertus théologiques.
8. — Modérés — Pays d'Asie.
9. — Note — Époques — Fin.
10. — Nom des bourgs de l'ancienne Grèce — Petit bouclier thrace.
11. — Dépouillé de souplesse.
12. — Préfixe — Célèbre minnesinger allemand — Point de départ.

31. — Verticalement.

1. — Adoucir — Cri de charretiers.
2. — Anéantissement.
3. — Souci — Très bien.
4. — Emue — Fut assassiné par Zamri.
5. — Sans variétés — Fleuve d'Irlande — Article.
6. — Adjectif — Cécité plus ou moins complète.
7. — Unité de poids chez les Romains — Appareteur.
8. — Alors — Lavande.
9. — Qui dure très longtemps — Initiales d'un poète, philosophe et historien français (1803-1875).
10. — Dans le Gard — Lave du parchemin pour enlever des taches.
11. — Au moyen âge, habitation rurale — Être pénible.

Solution des mots croisés n° 30

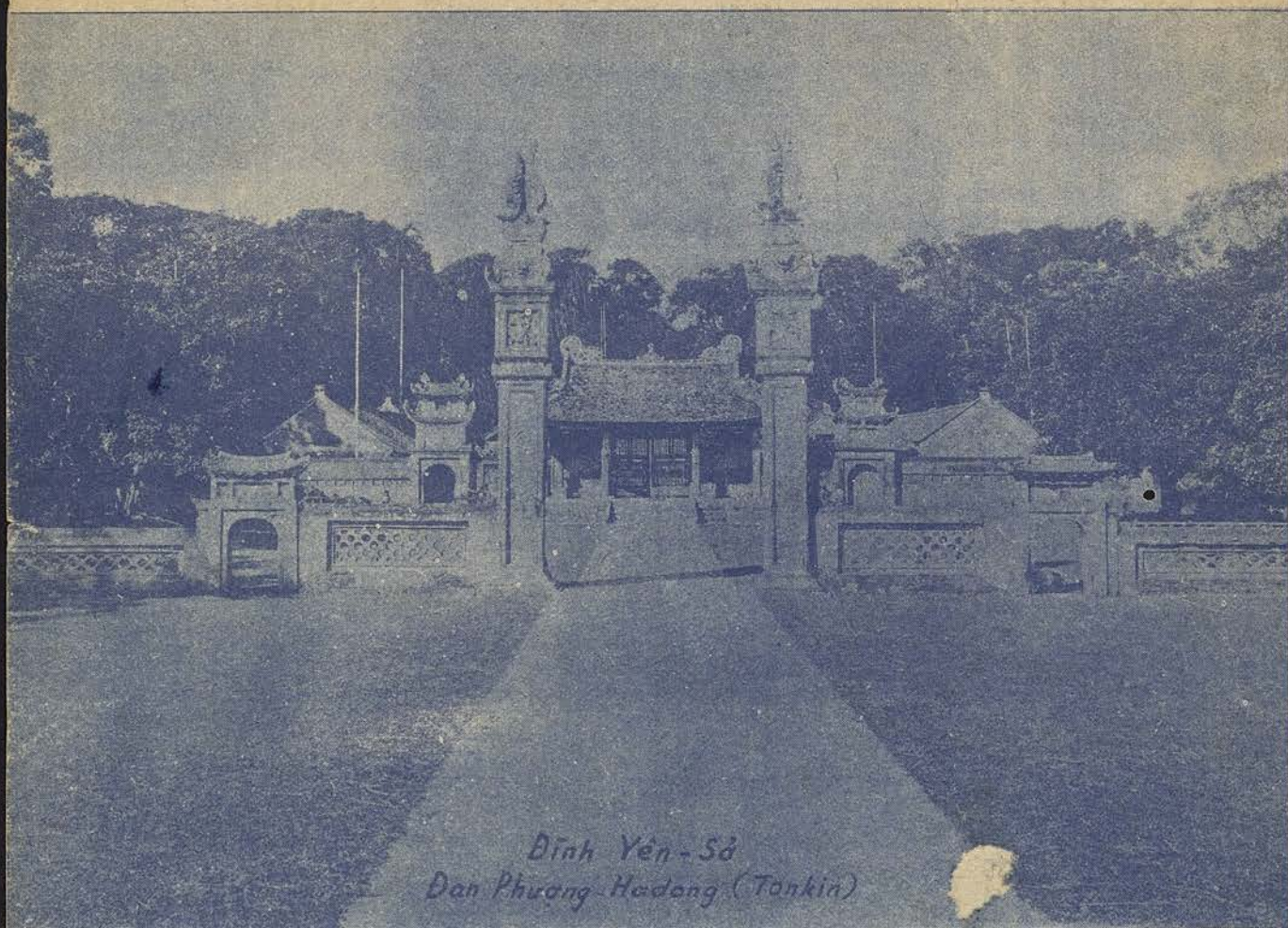


LOTÉRIE INDOCHINOISE



Testez votre Chance

Tr. TAN LÖC



*Dinh Yen-Sa
Dan Phuong Huong (Tonkin)*



Dinh Chu Quyên Son-Tây (Tonkin)